



2

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Provence*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents pages*.

Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :



Le Chef du service de police,

J. C. Fiaux

Ce volume fait suite à un volume précédent, dont les inscriptions vont du numéro 1
de l'année 1876 au numéro 4 de l'année 1913.

Ce que nous certifions.

Provence, le 1^{er} janvier 1914

L'officier de l'état civil:



Em. Fazio

Registre des mariages A.

N° 1

Roulin Armand

et

Jeanmonod, née Fenz Marie

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulin Armand, journaliste, célibataire,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, né à

Provence le sept avril

mil huit cent septante-deux, fils de

Samuel-Frédéric Roulin, et de

Marie-Louise, née Jeanmonod, les deux décidés

2. Jeanmonod, née Fenz, Marie, horlogère-pierriste
veuve de Louis Jeanmonod, dès le huit juin mil neuf cent douze

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, née à

Gsteignillet, (Borne) le vingt-trois juin

mil huit cent soixante-trois, fille de

Christian Fenz, et de

Marqurite Häslar, les deux décidés

Comme témoins : } 1. Louis Marillet, journaliste à Provence
2. Auguste Gattolliat, pierriste à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le 19 février 1913.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le sept mars mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

- 1°) Extrait de naissance de Fenz Marie
- 2°) Acte de décès de Jeanmonod Louis
- 3°) Promesse de mariage
- 4°) Acte de publication de mariage à Provence.

Les époux :

Armand Roulin
Marie Roulin

Les témoins :

Louis Marillet
Auguste Gattolliat

L'officier de l'état civil :

E. Taxy

~~Communiqué~~

N° 2

Guillemet

et

Scuri, né Jeanmonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillemet Arnold, menuisier
 veuf de Anna-Elisabeth, née Graf dès le douze février mil neuf cent
 onze,
 originaire de Provence, domicilié à
Provence né à
Provence, le treize août
mil huit cent septante fils de
Charles Frédéric-Edouard Guillemet et de
Anna-Rosina, née Heuby, les deux décédés;

2. Scuri, né Jeanmonod, Louisa-Emma, menuisier
 veuve de François-Henri Scuri, dès le seize avril mil neuf cent douze
 originaire de Lugassona (Tessin) et de Presens (Neuchâtel), domiciliée à
Provence née à
Provence le seize juillet
mil huit cent quatre vingt six, fille de
Samuel Jeanmonod et de
Sophie-Louise, née Prête, domiciliés à Provence

Comme témoins :
 1. Henri Delay, cordonnier, de Provence, y domicilié
 2. Camille Perret, horloger, du Loche et la Sagne, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le treize mars, à St-Aubin,
 le quatorze mars et à Lugassona, le quinze mars mil neuf cent
quatorze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf avril mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Acte de décès de Anna Elisabeth Graf
Idem de François Henri Scuri
Promesse de mariage
Acte de publication de mariage à Provence
Idem à Lugassona
Idem à St-Aubin

Les époux :

Arnold Guillemet
Louisa Guillemet

Les témoins :

H. Delay

Camille Perret

L'officier de l'état civil :

Eug. Jaro

Communiqué aux bureaux d'état civil
 de Lugassona et de St-Aubin

Registre des mariages A.

N° 3

Favre

et
Graf, nie Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Frédéric-François-Samuel, dit Fritz, ^{commerçant}
veuf de Mélanie-Elisa Gouret, ni Püchlermetoriginaire de Provence domicilié àProvence né àProvence, le vingt maimil huit cent cinquante-deux fils deFrédéric-François Favre et deMarianne-Cécile, ni Roulin, les deux décidés;2. Graf, nie Delay, Hélène-Ida, ^{journalière}
divorcée de Christian Graf, dès le onze janvier mil huit cent
quatre-vingt-dixoriginaire de Häutligen (Berne) domiciliée àProvence née àProvence, le quatorze aoûtmil huit cent cinquante-cinq fille deJean-Georges-Louis-Émile Delay et deRosalie, ni Devonoges, les deux décidésComme témoins : } 1. Charles Jaumond, ^{commerçant}, de Provence, y domicilié
2. Albert Jacoud, ^{agriculteur}, de Provence, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Provence, le vingt mai et à Stalden
i. G., le vingt-trois mai mil neuf cent quatorzeAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.Provence, le vingt juin mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

1° Extrait du jugement de divorce
Graf-Delay2° Promesse de mariage3° Acte de publication de mariage
à Provence4° Acte de publication de mariage
à Stalden i. G.Communiqué au Bureau d'Etat civil
de Stalden, i. G. (Berne)

Les époux :

Fritz FavreIda Favre

Les témoins :

Ch. JaumondAlbert Jacoud

L'officier de l'état civil :

Ey. Favre

N° 4
Colomb
et
Giroud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Colomb Gustave - Arnold, agriculteur
célibataire,

originaire de Provence, domicilié à
Provence, Nouvelle-Censière, né à
Provence, au Couvent, le dix juillet
mil huit cent quatre-vingt-trois fils de
Gustave Colomb, décédé, et de
Fanny, ni Loup, au Couvent, sur Provence;

2. Giroud Marie-Louise, sans profession,
célibataire,

originaire de Grandevent, domiciliée à
Couvet (~~St. Charles~~), née à
Romairon le vingt mai
mil huit cent quatre-vingt-dix, fille de
Jules-Edouard Giroud, décédé, et de
Justine Adèle, ni Allisson, à Couvet.

Comme témoins : 1. Charles Brossin, charbon, de Nauchabl, à Provence
2. Fritz Favre, ouvrier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf juillet mil neuf cent
quatorze, à Grandevent et à Couvet, le neuf juillet mil neuf cent
quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix octobre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de Giroud Marie-Louise
- 2) Promesse de mariage
- 3) Acte de publication de mariage à Provence
- 4) Idem à Grandevent
- 5) Idem à Couvet

Communiqué aux bureaux d'état civil
de Tuz et de Couvet

Les époux :

Gustave Colomb
Marie Colomb

Les témoins :

C. Brossin.
Fritz Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Registre des mariages A.

N° 5
Delay
et
Banderet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Louis Alfred, boulanger, _____
célibataire, _____

originaire de Provence, _____ domicilié à
Provence, _____ né à
Provence, _____ le cinq avril

_____ mil huit cent quatre-vingt six, _____ fils de
Louis Alfred Delay, boulanger, _____ et de
Marie Eugénie, née Guilleminet, à Provence; _____

2. Banderet Henriette, sans profession, _____
célibataire, _____

originaire de Murbise, _____ domiciliée à
Murbise, _____ née à
Murbise _____ le onze juin

_____ mil huit cent quatre-vingt sept _____ fille de
Jules Banderet, d'ici dé _____ et de
Louise Adèle, née Lerrin, à Murbise _____

Comme témoins : { 1. Gaille Robert, ouvrier agriculteur
2. Delay Louis, charbon, les deux de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et à Murbise, le douze
octobre mil neuf cent quatorze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le treize octobre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage _____
- 2° Acte de publication de mariage _____
à Provence _____
- 3° Idem, à Murbise _____

Les époux :

Delay Louis Alfred.
Henriette Delay.

Les témoins :

Robert Gaille.
Louis Delay

L'officier de l'état civil :

E. J. Fayo

Communiqué

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 5, à la page 5 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1914.

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Ce que nous certifions, domicilié à

Provence, le 31 décembre 1914 né à

le L'officier de l'état civil:

mil



Eug. Fazio

fil de

et de

Fu le 6 janvier 1915
Le Préfet:
Ard Ferme.

2. Un double a été remis le 7 janvier 1915, à l'Autorité cantonale en exécution du S: M de l'Ordonnance fédérale du 35 février 1910

Provence, le 7 janvier 1915.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

Provence, le 7 janvier 1915. né à

mil



Eug. Fazio

fil de

et de

Comme témoins : 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1

Martinet
et
Jeanmonod, née Gacond.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martinet Charles-Henri, agriculteur, veuf de Marie Adèle, née Jeanmonod, dès le dix décembre mil neuf cent onze
originaire de Puteboeuf domicilié à Provence, né à Provence, le quinze janvier mil huit cent soixante deux fils de Henri-Louis Martinet et de Marie-Emilie, née Gattolliat, les deux décédés;

2. Jeanmonod, née Gacond, Lucie-Adèle, négociante veuve de Jeanmonod Marc, dès le quatre décembre mil huit cent soixante-sept
originaire de Provence, domiciliée à Provence, née à St Aubin (Nuchâtel) le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante sept fille de Louis Gacond, décédé et de Jenny, née Pfister, sa veuve à Bruxelles (Belgique);

Comme témoins : } 1. Gustave Jeanmonod Delay, négociant, de Provence, y domicilié
2. Gustave Loup, agriculteur, de Rougemont, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit mars et à Puteboeuf, le vingt mars mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le huit avril mil neuf cent quinze

- Pièces déposées :
- 1° Extrait de naissance de l'épouse
 - 2° Procès-verbal de mariage
 - 3° Akte de publication de mariage à Provence
 - 4° Akte de publication de mariage à Puteboeuf

Les époux :
Ch. H. Martinet
Lucie Martinet

Les témoins :
G. Jeanmonod Delay
Gustave Loup

Communiqué au Bureau de l'état civil de Paulmes

L'officier de l'état civil :
Eng. Fapy

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 2
Franel
et
Montandon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Franel Eugène, agriculteur
cibataire,

originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
Lécourtet, sur Cravens, le vingt-quatre mai
mil huit cent quatre-vingt-deux fils de
Frédéric Armand Franel, agriculteur, et de
Cécile Emma, née Martin, à Provence

2. Montandon Sophie-Rachel, ménagère,
cibataire,

originaire de Cravens et du Locle, domiciliée à
Provence, née à
Cravens, le quatre juin
mil huit cent quatre-vingt-onze fille de
Frédéric Ami Montandon et de
Sophie-Rachel, née Monnet, les deux décédés.

Comme témoins : 1. Jules Bolus
2. Henri Gacond, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-sept mars, à Cravens et
au Locle, le vingt-neuf mars mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-trois avril mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Extrait de naissance de l'époux
- 3° Extrait de naissance de l'épouse
- 4° Acte de publication de mariage à Provence
- 5° Acte de publication de mariage à Cravens
- 6° Acte de publication de mariage au Locle

Les époux :

Eugène Franel
Rachel Franel.

Les témoins :

Jules Bolus
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

Eug. Faru

Communiqué aux officiers de l'état
civil de Cravens et du Locle

Registre des mariages A.

N° 3
Gaille
et
Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Gustave, agriculteur,
cibataire,

originaire de Provence, domicilié à
Provence, aux Champs de la Chaux, né à
Provence, le vingt deux juin

mil huit cent quatre vingt sept fils de
Fritz Louis Gaille, agriculteur aux Champs de la Chaux et de
Marie Louise, née Jaumonod, d'icidée;

2. Delay Lontine. Rosa, servante
cibataire

originaire de Provence, domiciliée à
Neuchâtel, née à
Provence, le sept août

mil huit cent quatre vingt quatorze, fille de
Ami Henri Delay, cordonnier à Provence, et de
Marie Julie Adèle, née Emery, d'icidée

Comme témoins :
1. Lucien Favre
2. Gustave Favre, fils de Gustave, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt deux août et à
Neuchâtel, le vingt trois août mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatorze mai mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Promesses de mariage
- 2° Acte de publications de mariage à Provence
- 3° Acte de publications de mariage à Neuchâtel

Les époux :

Gustave Gaille
Lontine Gaille

Les témoins :

Lucien Favre
Gustave Favre

L'officier de l'état civil :

Emy. Favre

Communiqué au bureau d'état civil
de Neuchâtel

N^o 4
Meylan
et
Neuenschwander

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Samuel Henri, agriculteur
cibataire

originaire de Moiry domicilié à

Lompaples né à

Lompaples le sept novembre

mil huit cent quatre vingt neuf fils de

Ami Henry Meylan et de

Anna Hostettler, les deux décédés;

2. Neuenschwander Emma, ménagère,
cibataire,

originaire de Langnau (Berne) domiciliée à

Mutaux, précédemment à Berne née à

Mutaux, le quinze avril

mil huit cent quatre vingt quatre, fille de

Charles Neuenschwander et de

Marianne-Louise Boillet, à Mutaux.

Comme témoins :
1. Charles Fardel, agriculteur, de Mutaux, domicilié
2. Lion Delay, laitier, de Lrovence, domicilié à Mutaux

Les publications ont eu lieu à Lompaples, à Moiry, à Langnau, à Berne, le onze mai, et à Mutaux, le douze mai mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lrovence le vingt neuf mai mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

Certificat de publication

Les époux :

Samuel Meylan
Emma Meylan

Les témoins :

Charles Fardel
Lion Delay

L'officier de l'état civil :

E. J. Fardel

Communiqué aux bureaux de l'état civil de La Sarraz, Langnau et Berne

Registre des mariages A.

N° 5

Roulin

et

Brillaard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulin Arnold, célibataire, _____
électricien _____

originaire de Provence, _____ domicilié à

Mutaux, _____ né à

L'attel, sur Concise, _____ le dix-huit juin _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fils de

Gustave-Frédéric-Louis Roulin, décédé, _____ et de

Élise-Françoise, née Pardel, à Mutaux, _____

2. Brillaard Béatrice-Corinne, célibataire, _____
pierriste, _____

originaire de Gorgier (Neuchâtel) _____ domiciliée à

Gorgier, _____ née à

Sauges (Neuchâtel) _____ le neuf février _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix _____ fille de

Louis-Auguste Brillaard, décédé _____ et de

Louise-Elvina, née Maxille, à Gorgier _____

Comme témoins : } 1. Fritz Fava, journaliste, de Provence, y domicilié
2. Charles Brossin, charron, de Neuchâtel, domicilié à ProvenceLes publications ont eu lieu à Provence et Mutaux, le trente-un mai
et à St. Aubin, le premier juin mil neuf cent quinze _____Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-cinq juin mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance de l'époux
- 2° Extrait de naissance de l'épouse,
- 3° Certificat de publication à Provence,
- 4° Certificat de publication à Mutaux,
- 5° Certificat de publication à St. Aubin
- 6° Promesse de mariage _____

Communiqué au Bureau d'état civil
de St. Aubin (Neuchâtel), _____

Les époux :

Arnold Roulin

Béatrice Roulin

Les témoins :

Fritz Fava

C. Brossin

L'officier de l'état civil :

Fritz Fava

N° 6
Guillaume
et
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Ulrich. Henzi, agriculteur,
cibataire,

originaire de Terrieres (Neuchâtel) domicilié à
Provence, au Petit Mouzon, né à
Provence, le vingt-deux novembre

mil huit cent quatre-vingt-neuf, fils de
Henri-Auguste-Guillaume, décédé et de
Marie-Adèle, née Favre, ménagère à Provence;

2. Favre Alice. Elisa, ménagère
cibataire,

originaire de Provence, domiciliée à
Provence, au Quatreton, née à
Provence, le dix-sept septembre

mil huit cent quatre-vingt-onze, fille de
Fritz-Louis Favre, agriculteur, et de
Emma-Adèle, née Gaille, à Provence,

Comme témoins : } 1. Jules Simon, laitier, de Chauborget, domicilié à Provence
2. Ami Favre, couvreur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Terrieres, le vingt-sept
novembre mil-neuf cent quinze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix-huit décembre mil-neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1^{re} Promesse de mariage
- 2^e Act de publications de mariage à Provence
- 3^e Act de publications de mariage aux Terrieres (Neuchâtel)

Les époux :

Ulrich Guillaume
Alice Guillaume

Les témoins :

Jules Simon
Ami Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué au Bureau de l'Etat civil
des Terrieres (Neuchâtel)

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 6 à la page 121 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1915.

Les deux doubles du présent registre sont conformes
originaire de Le quo nous certifions, domicilié à
L'ovenno, le 31 décembre 1915 né à

le L'officier de l'état civil:
mil cent *Eng. Fazy* fils de
et de



2. Un double a été remis le janvier 1916, à l'Autorité cantonale, en exécution du 8:14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'ovenno, le janvier 1916
originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à
mil cent *Eng. Fazy* née à
fille de
et de



Comme témoins : 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Tu le 7 janvier 1916
Le Prépét:
Eng. Fazy

N^o 1
Lerrin
et
Lerrin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lerrin Fritz, célibataire,
agriculteur

originaire de Provence, domicilié à
Provence, Vers chez les Favre, né à
Provence, Vers chez les Favre, le sept juin
mil huit cent quatre-vingt-un fils de
Louis Lerrin, agriculteur, Vers chez les Favre et de
Rosina, ni Nydegger, décédée

2. Lerrin Fanny, célibataire,
minagère,

originaire de Provence, domiciliée à
Provence, Lise Fréte, née à
Provence, Lise Fréte, le vingt avril
mil huit cent quatre-vingt-trois fille de
Sylvain Gustave Lerrin, décédé et de
Maxianne Sophie, ni Delay, décédée

Comme témoins : 1. Ami Favre Lombardet, journaliste à Provence
2. Alfred Delay Jacoud, ami journaliste à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-quatre février mil
neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le onze mars mil neuf cent seize

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Certificat de publication à
Provence.

Les époux :

Fritz Lerrin
Fanny Lerrin

Les témoins :

Ami Favre
Alfred Delay

L'officier de l'état civil :

Ami Favre

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2

Geckeler

et

Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Geckeler Charles-Georges, jardinier
cibataire

originaire de Genève (ville) domicilié à

Genève, né à

Genève, le huit janvier

mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de

Geckeler Jean-Georges, ancien négociant et de

Marie-Louise Petric, à Boudry (Stuchald)

2. Jeannonod Rosa-Hélène, ménagère
cibataire,

originaire de Provence domiciliée à

Genève née à

Provence le vingt-cinq février

mil huit cent norante-deux fille de

Jeannonod Georges-Albert, garde forestier, et de

Louise née Archin, à Provence

Comme témoins :
1. Ulrich Favre, marichal, de Provence, y domicilié
2. Henri Gacond, agriculteur, aussi de et à ProvenceLes publications ont eu lieu à Genève, le premier avril et à Provence
le trois avril mil neuf cent seizeAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-huit avril mil neuf cent seize

Pièces déposées :

Certificat de publications
(autorisation de célébrer le mariage
de l'Etat civil de Genève)

Les époux :

Charles Geckeler
Rosa Geckeler

Les témoins :

Ulrich Favre
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

E. J. Favre

Communiqué à l'Etat civil de
Genève

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 3
 Martinet
 et
 Jeanmonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martinet Henri-Clement-Ulysse, agriculteur
 célibataire,

originaire de Tuteboeuf, domicilié à
 Provence, né à
 Provence, le vingt-six septembre
 mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de
 Charles Henri Martinet, tailleur à Provence, et de
 Marie Adèle, ni Jeanmonod, d'ici

2. Jeanmonod Hilda-Julie, ménagère
 célibataire,

originaire de Provence, domiciliée à
 Provence, née à
 Provence, le quatorze juin
 mil huit cent quatre-vingt-onze, fille de
 Gustave Henri Jeanmonod, négociant et de
 Emma Lia, ni Delay, à Provence

Comme témoins :
 1. Marcel Guignard, industriel à Genève
 2. Louis Loup, agriculteur à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit novembre et à Tuteboeuf, le dix-neuf novembre mil neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le neuf décembre mil neuf cent seize

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificat de publication à Provence
- 3) Certificat de publication à Tuteboeuf

Les époux :

Ulysse Martinet
 Hilda Martinet

Les témoins :

Marcel Guignard
 Gustave Loup

L'officier de l'état civil :

Emy Fazio

Communiqué au bureau de l'état civil de Paulmes

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 3, à la page 16, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1916.

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. Domicilié à Provence, le 31 décembre 1916. Né à



le L'officier de l'état civil:

Emy Fauru

fil de et de

Sur le 5 janvier 1917
Le Prêtre:
A. Fauru

2. Un double a été remis le 6 janvier 1917 à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 6 janvier 1917. Domiciliée à



le L'officier de l'état civil:

Emy Fauru

née à

mil cent

fille de et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N° 1
Simon
et
Gacoud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Simon John-Edouard, célibataire,
agriculteur,

originaire de Mauborget domicilié à
Provence né à

Mauborget le dix octobre
mil huit cent quatre vingt douze fils de

Henri-Louis Simon, agriculteur à Mauborget, et de
Louise, ni Delay, d'icidé;

2. Gacoud Rosa-Alice célibataire,
ménagère,

originaire de Provence, domiciliée à
Provence, née à

Provence, le vingt huit janvier
mil huit cent quatre vingt seize fille de

Henri François Gacoud, d'icidé, et de
Emilie Jeanette, ni Fréte, à Provence,

Comme témoins : 1. Ulrich Fayo, marichal à Provence
2. Lucien Fayo, agriculteur à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt quatre mars et à Mauborget,
le vingt six mars mil neuf cent dix sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le quatorze avril mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :

- 1. Extrait de naissance de l'époux
- 2. Promesse de mariage
- 3. Certificat de publications à Provence
- 4. Certificat de publications à Mauborget

Les époux :

John Simon
Rosa Simon

Les témoins :

Ulrich Fayo
Lucien Fayo

L'officier de l'état civil :

Ulrich Fayo

Communiqué au Bureau de l'Etat civil
de Frey

Registre des mariages A.

No 2

Fardel

et
Fardel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Paul, célibataire,

mécánico,

originaire de Muteus, domicilié à

Muteus,

né à

Kazanlik (Bulgare)

le dix-huit novembre

mil huit cent quatre-vingt-quatorze

fils de

Jacques Fardel, professeur

et de

Marie-Louise, née Uhlmann, à Sofia;

2. Fardel Celine. Emma, célibataire,

ménagère,

originaire de Muteus, domiciliée à

Muteus

née à

Muteus,

le dix-neuf octobre

mil huit cent quatre-vingt-un

fille de

Auguste Fardel, agriculteur à Muteus,

et de

Marie-Henriette, née Junod, décédée.

Comme témoins : 1. Ulrich Fayo, marchand à Louve

2. Charles Fardel, agriculteur à Muteus

Les publications ont eu lieu à Muteus, le 26 mars mil neuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Louve, le vingt-huit avril mil neuf cent dix-sept

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'époux,
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificat de publication à Muteus

Les époux :

Fardel Paul.

Celine Fardel

Les témoins :

Ulrich Fayo

Charles Fardel

L'officier de l'état civil :

E. Fayo

Communiqué

N° 3
Marillet
et
Lorret

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marillet Jules-Albert, célibataire,
journalier agriculteur.

originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
Provence, le cinq avril

mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de
Jules-Emile Marillet, bûcheron à Provence, et de
Fanny-Louise, née Raymondaz, décédée ;

2. Lorret Louise, célibataire,
minagère,

originaire de Trérens (Neuchâtel) domiciliée à
Trérens de Montalchez (Neuchâtel) née à
aux Trérens de Montalchez, le dix-sept juillet,

mil huit cent quatre-vingt-neuf, fille de
Louis Lorret, agriculteur, et de
Fanny-Lina, née Raymondaz, aux Trérens de Montalchez

Comme témoins :
1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, y domicilié
2. Lucien Favre, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-sept civil, et à Saint-Aubin, le premier mai mil neuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le douze mai mil neuf cent dix-sept.

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à Provence
- 4) Certificat de publications à St. Aubin

Les époux :

Jules Marillet
Louise Marillet

Les témoins :

Ulrich Favre
Lucien Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué au bureau d'état civil
de St. Aubin (Neuchâtel)

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 3, à la page 20 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1917

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Ce que nous certifions. domicilié à

Provence, le 31 décembre 1917. né à

le L'officier de l'état civil:



Emp. Fayo

mil fils de et de

Lu le 8 janvier 1918
Le Préfet:
A. Fayo

2. Un double a été remis le 8 janvier 1918, à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910

Provence, le 8 janvier 1918

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à



Emp. Fayo

née à

mil fille de et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N^o 1
Jeanmonod
et
Lorzel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Fritz - André, célibataire, _____
agriculteur _____

originaire de Provence, _____ domicilié à
Provence, _____ né à
Provence, _____ le onze mars _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix, _____ fils de
Gustave Henri Jeanmonod, négociant _____ et de
Emma-Lia, née Delay, à Provence, _____

2. Lorzel Lucie, célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Presens (Nuchâtel) _____ domiciliée à
Montalchez (Nuchâtel) _____ née à
Montalchez, _____ le vingt décembre _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
Louis Lorzel, agriculteur _____ et de
Marie, née Burgat, à Montalchez, _____

Comme témoins : } 1. Gustave Loup, agriculteur, de Rougemont, domicilié à Presens
} 2. Étienne Jeanmonod, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-six février et à
St Aubin, le vingt-sept février mil neuf cent dix huit _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Provence, _____ le quatorze mars mil neuf cent dix huit _____

Pièces déposées :

- 1^o Extrait de naissance de l'épouse
- 2^o Licences de mariage
- 3^o Acte de publications à Provence
et St Aubin _____

Les époux :

André Jeanmonod
Lucie Jeanmonod

Les témoins :

Gustave Loup
Étienne Jeanmonod

L'officier de l'état civil :

Émy Fayo

Communiqué au Bureau de l'État
civil de St Aubin _____

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 2
Gutzwiller
et
Faxe

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gutzwiller Bernhard, célibataire,
Ingénieur électricien,

originaire de Chexywil, canton de Bâle Campagne, domicilié à
Aarau, (Argovie), né à
Chexywil le cinq août

mil huit cent quatre-vingt-huit fils de
Ernest Gutzwiller, employé de poste et de
Crescentia, née Gschwind, à Chexywil;

2. Faxe Berthe-Ida, célibataire,
sans profession,

originaire de Provence, domiciliée à
Liestal, née à
Provence le huit janvier

mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de
Gustave Faxe, agriculteur et de
Fanny née Jaumonod, à Provence.

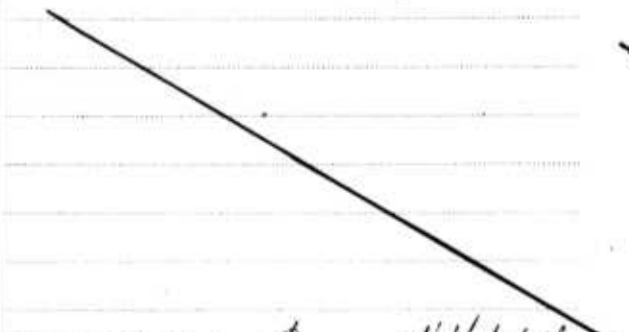
Comme témoins :
1. Lina Faxe, ménagère, de Provence, y domiciliée
2. Benjamin Fardel, conducteur d'autobus, de Aarau, domicilié à Frazz

Les publications ont eu lieu à Aarau, le quatre, à Chexywil et Provence, le
cinq et à Liestal, le six avril mil neuf cent dix huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-trois avril mil neuf cent dix huit

Pièces déposées :
Certificat de publication, autorisation
de l'état civil de Aarau



Communiqué aux Bureaux d'état civil
de Aarau, Liestal et Chexywil

Les époux :
Herbert Bernhard
Gutzwiller Gutzwiller.

Les témoins :
L. Faxe
B. Fardel

L'officier de l'état civil :
G. Faxe

N° 3
Gacond
et
Pfenniger

Gacond Adolphe Albert et son épouse
Marguerite-Emma, née Pfenniger, ayant
été agréés à la commune de Nuchâtel
par arrêté du Conseil général en date
du 12 mars 1928, devinrent aussi
originaires de cette commune,
Provence, le 12 avril 1928

L'officier de l'état civil:

E. Fayo

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Adolphe - Albert

Célibataire

Employé aux Courmayeux,
originaire de Provence, domicilié à

Lésaux (Nuchâtel) né à

Provence, le vingt-sept mars

mil huit cent norante-huit, fils de

Gacond Eugène - Albert, et de

Adèle-Louise, née Fayo, à Lésaux;

2. Pfenniger Marguerite - Emma

Célibataire,

ouvrière de fabrique,

originaire de Buxon (Lucerne) d de Corcelles-Cormondrèche (Nuchâtel) domiciliée à
Cormondrèche, née à

Cormondrèche, le vingt mars

mil huit cent norante-quatre, fille de

Oscar Pfenniger, et de

Lise-Emma, née Loetscher, à Cormondrèche.

Comme témoins :
1. Ulrich Fayo, marichal, domicilié à Provence
2. Gustave Gattoliet, huissier municipal, aussi à Provence

Les publications ont eu lieu à Lésaux, le quatorze juin, à Corcelles-Cormondrèche,
le quinze juin, à Provence et à Buxon, le dix-sept juin mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le vingt juillet mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

Certificat de publication de l'état
civil de Lésaux.

Les époux :

Gacond Adolphe
Marguerite Gacond

Les témoins :

Ulrich Fayo
Gattoliet Justave

L'officier de l'état civil :

E. Fayo

Communiqué aux Officiers de l'état civil
de Lésaux, Corcelles-Cormondrèche et
Buxon

Registre des mariages A.

N° 4

Perrin

et
Zbinden

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Louis-Joseph

cibataire

agriculteur,

originaire de Provence domicilié à

Provence, Vers chez les Fave né à

Provence, Vers chez les Fave le vingt deux mars

mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de

Louis Perrin, agriculteur à Lattet sur Conise, et de

Rosina, née Nydegger, décédée;

2. Zbinden Marie

cibataire,

lingère

originaire de Rüscheegg (Berne) domiciliée à

rue Travers (Neuchâtel) née à

rue Travers, au Raidoz, le vingt-sept juillet

mil huit cent quatre-vingt-huit fille de

Joseph Zbinden, décédé et de

Élise, née Helbling, sa veuve, rue Travers

Comme témoins : 1. Albert Gaconel, agriculteur, de Provence, y domicilié

2. Maurice Perrin, agriculteur, de Provence, domicilié sur Conise

Les publications ont eu lieu à Provence et Travers, le deux juillet, et

à Rüscheegg, le trois juillet mil neuf cent

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le seize août mil neuf cent dix huit

Pièces déposées :

Promesse de mariage.
Certificats de publications à
Provence, Rüscheegg et Travers

Les époux :

Joseph Perrin
Marie Perrin

Les témoins :

Albert Gaconel
Maurice Perrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Fajon

Communiqué aux Officiers de l'état
civil de Travers et de Rüscheegg

N^o 5
Gaille
et
Schwaar

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Armand, veuf de Anna, née Seiler, depuis le vingt-neuf
janvier mil neuf cent, _____
pharmacien _____
originaire de Provence, _____ domicilié à
St Aubin (Neuchâtel), _____ né à
Onnens, _____ le vingt-cinq janvier _____
_____ mil huit cent soixante-un, _____ fils de
Léon-Louis Gaille, _____ et de
Louise Nancy Dagon, décédée; _____

2. Schwaar Henriette, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Oberlangenegg (Berne) et St Aubin-Sauges (Neuchâtel) domiciliée à
St Aubin, _____ née à
Devens, vicie St Aubin, _____ le huit mars _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-six, _____ fille de
Alphonse Henri Schwaar, décédé, _____ et de
Elisa, née Benquerel - dit - Crédoz, à St Aubin. _____

Comme témoins : { 1. Adrien Jaumouod Fardel _____
2. Alexis Gaille, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés _____

Les publications ont eu lieu à St Aubin, le douze juillet, à Provence
et Schwarzenegg, le quinze juillet mil neuf cent dix huit _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Provence, _____ le quatre-vingt-un août mil neuf cent dix huit _____

Pièces déposées :

10) Autorisation de célébrer le mariage
à Provence _____

Les époux :

Armand Gaille, pharmacien
Henriette Gaille Schwaar

Les témoins :

Adrien Jaumouod
Alexis Gaille

L'officier de l'état civil :

Eug. Jarry

Communiqué aux Officiers de l'état
civil de St Aubin et de Schwarzenegg _____

Registre des mariages A.

N^o 6
 Gacond
 et
 Petitpierre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Lucien - Albert

célibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, né à

Provence, le dix-sept avril

mil huit cent quatre-vingt-douze, fils de

Henri-François Gacond, décédé, et de

Emilie Jeanette, née Fréte, à Provence;

2. Petitpierre Isabelle - Oline

célibataire

tailleur,

originaire de Couvet et de Neuchâtel, domiciliée à

Bielles sur Concise, née à

Couvet, le onze août

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, fille de

Marc-Antoine Petitpierre, et de

Louisa-Adèle, née Perrin, décédés;

Comme témoins :
 1. Henri Favre, agriculteur, de Provence, domicilié au Quartier de Provence
 2. William Favre, portillon, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et Concise, le huit octobre,
 à Neuchâtel et Couvet, le neuf octobre mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf novembre mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

Extrait de naissance de l'épouse
 Promesse de mariage,
 Actes de publications à Provence
 Concise, Neuchâtel et Couvet.

Les époux :

Albert Gacond.
 Isabelle Gacond

Les témoins :

Henri Favre.
 W. Favre

L'officier de l'état civil :

Emy. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil
 de Couvet, Neuchâtel et Couvet

N^o 7
Fardel
et
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Charles-Louis

célibataire,

agriculteur

originaire de Murbaz, domicilié à

Murbaz, né à

Murbaz, le vingt-quatre avril

mil huit cent quatre-vingt-seize fils de

Oscar-Eduard Fardel, décédé et de

Louise-Albertine, née Gaille, à Murbaz;

2. Gaille Lina-Adèle

célibataire

mineure

originaire de Provence, domiciliée à

Murbaz, née à

Murbaz, le trois décembre

mil huit cent quatre-vingt-treize fille de

Gustave-Albert Gaille, agriculteur et de

Uranie-Louise, née Fardel, à Murbaz;

Comme témoins :
1. Henri Cousin, agriculteur, de Conise domicilié à Conise
2. Marcel Delay, voiturier, de Provence, domicilié à Murbaz

Les publications ont eu lieu à Murbaz et à Provence, le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatorze décembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Certificats de publication à Murbaz et à Provence

Les époux :

Charles Fardel

Lina Fardel

Les témoins :

Cousin Henri

Delay Marcel

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 7, à la page 28, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1918.

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. Domicilié à Provence, le 31 décembre 1918. Né à

le L'officier de l'Etat civil: Eug. Travo fils de et de



Signature of Eug. Travo

Vu le 6 janvier 1919
Le Préfet:
Alexandre

2. Un double a été remis le 8 janvier 1919, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1918. Domiciliée à Provence, le 8 janvier 1919. Née à

origine de L'officier de l'Etat civil: Eug. Travo fille de et de



Signature of Eug. Travo

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

N° 1
Gacond
et
Mariller

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Fritz-Louis
célibataire,
agriculteur,
originaire de Provence domicilié à
Provence, né à
Provence, le quinze mars
mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de
Louis Gacond, agriculteur, et de
Elise Adèle, na Roulin, à Provence;

2. Mariller Alice-Fanny
célibataire
mineure,
originaire de Provence, domiciliée à
Provence, née à
Provence, le vingt-deux mars
mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de
Anri Louis Auguste Mariller, agriculteur et de
Cécile Emma, née Jaumard, à Provence.

Comme témoins : 1. Henri Gacond, agriculteur, de Provence, y domicilié
2. Henri Nicoud, agriculteur, de Vaumarcus, domicilié à Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence, le sept mars mil neuf cent dix-neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-deux mars mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Act. de publication de mariage à Provence.

Les époux :

Fritz Gacond
Alice Gacond

Les témoins :

Henri Nicoud.
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

Emy. Payer

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2

Goumaz
et
Lavanchy

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Goumaz George - Auguste, veuf de Lina - Huguette, née
Nuffray, des le trois juillet mil neuf cent dix, _____
Fromages, _____
originaire de Sédilles, _____ domicilié à
Nüssens, sur Lroence, _____ né à
Lausanne, _____ le vingt un janvier _____
_____ mil huit cent soixante six, _____ fils de
Jean - Philippe Goumaz, _____ et de
Anne Navette, née Ramuz, les deux décédés; _____

2. Lavanchy Marie - Elise, divorcée de Fave Robert, des
le huit juillet mil neuf cent quatorze, _____

originaire de Lroence, _____ domiciliée à
Nüssens, sur Lroence _____ née à
Essertines, _____ le treize octoba _____
_____ mil huit cent quatre vingt onze _____ fille de
Hauri - Alexandre Lavanchy, menuisier à Essertines, _____ et de
Elise, née Ducrot, décédée. _____

Comme témoins : { 1. Louis Fave, agriculteur, de Lroence, q domicilié, _____
2. Gustave Gattolliat, menuisier municipal, aussi de et à Lroence, _____

Les publications ont eu lieu à Lroence, le vingt cinq avril et à
Sédilles, le vingt huit avril mil neuf cent dix neuf. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Lroence, _____ le vingt huit mai mil neuf cent dix neuf _____

Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance des époux _____
- 2° Acte de décès de Lina Huguette Goumaz
née Nuffray. _____
- 3° Acte de mariage et divorce des époux
Fave - Lavanchy _____
- 4° Promesse de mariage _____
- 5° Certificats de publications à
Lroence et à Sédilles _____

Communiqué à l'Officier de l'état civil
de Villarzel, _____

Les époux :

Goumaz George
Goumaz Elise

Les témoins :

Lo Fave
G Gattolliat

L'officier de l'état civil :

E. Fave

N° 3
Allisson
et
Ramel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Allisson Frédéric Ernest
célibataire,
agriculteur
originaire de Provence, domicilié à
Provence, au Lie-Baillod, né à
Provence, au Lie-Baillod, le douze mars
mil huit cent quatre-vingt-treize, fils de
Gustave Allisson, agriculteur, et de
Anna-Elisabeth, née Nuderhauser, au Lie-Baillod;

2. Ramel Sophie,
célibataire
couturière,
originaire de Chevilly, domiciliée à
Chevilly, née à
Chevilly le six avril
mil huit cent quatre-vingt-douze fille de
Samuel-François Ramel, et de
Sophie-Mariaume, née Pécédaz, décédés.

Comme témoins :
1. Jules Simon, tailleur, de St-Aubourg, domicilié à Provence
2. André Favez, charron, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le treize mai et à Chevilly, le
quatorze mai mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le quatre juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Acte de publication de mariage à Provence
- 4) Acte de publication de mariage à Chevilly

Les époux :

Frédéric Allisson.
Sophie Allisson

Les témoins :

Jules Simon
André Favez

L'officier de l'état civil :

Émy Favez

Communiqué à l'Officier de l'Etat
civil de La Sarraz.

Registre des mariages A.

N° 4
Gacond
et
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Henri-Fritz _____
célibataire, _____
agriculteur _____
originaire de Provence _____ domicilié à
Provence, _____ né à
Provence, _____ le vingt-un septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix, _____ fils de
Henri-François Gacond, décédé _____ et de
Emilie Jeannotte, née Fritz, à Provence; _____

2. Jeannonod Marie-Lucie, _____
célibataire, _____
ménagère, _____
originaire de Provence _____ domiciliée à
Provence, aux Grises Francl, _____ née à
Provence, _____ le treize novembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fille de
Anri-Auguste Jeannonod, agriculteur, _____ et de
Emma, née Guillaume, à Provence, aux Grises Francl _____

Comme témoins : } 1. Gustave Fave, agriculteur, de Provence, domicilié _____
} 2. Henri Nicoud, agriculteur, de Chamars, domicilié à Provence _____

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-un mai mil neuf cent
dix-neuf. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Provence _____ le sept juin mil neuf cent dix-neuf _____

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Acte de publication de mariage
à Provence.

Les époux :

Henri Gacond.
Lucie Gacond

Les témoins :

Gustave Fave
Henri Nicoud.

L'officier de l'état civil :

É. Fave


Communiqué

N° 5
 Bolens
 et
 Lerrin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bolens Charles-Henri, célibataire, facteur postal,

originaire de Provence, domicilié à Provence, né à Provence, le vingt dix sept mil huit cent quatre-vingt quinze fils de Georges-Henri Bolens, buraliste postal et de Élise, née Gaille, à Provence;

2. Lerrin Eveline-Louise, célibataire, minegère,

originaire de Provence, domiciliée à Provence, au Quarton, née à Provence, au Quarton, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze fille de Sylvain-Gustave Lerrin, agriculteur, et de Louise-Albertine, née Richard, au Quarton,

Comme témoins : } 1. André Gattolliat
 } 2. Robert Delay, sous-secrétaire agricole, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-huit mai mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le 14 quatorze juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :
 1) Promesse de mariage
 2) Ach de publication de mariage
à Provence.

Les époux :
Charles Bolens
Eveline Bolens

Les témoins :
André Gattolliat
Robert Delay.

L'officier de l'état civil :
Eug. Fayer

Communiqué

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 5, à la page 311, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1919.

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

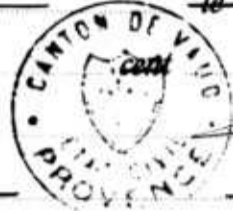
originaire de Ce que vous certifiez. domicilié à

Leveque, le 31 décembre 1919.

né à

le L'officier de l'état civil:

mil



Eng. Favre

fils de

et de

En le 5 janvier 1920
Le D^r J. Favre

2. Un double a été remis le 5 janvier 1920, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 114 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Leveque, le 5 janvier 1920.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



le

Eng. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

N° 1
Gatolliat
et
Fardel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gatolliat André
célibataire
agriculteur,
originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
Provence, le trente un octobre
mil huit cent quatre vingt onze fils de
Ami-Louis Gatolliat, décédé et de
Elise Adèle, née Gatolliat, à Provence,

2. Fardel Elisa-Louise-Adèle
célibataire
ménagère
originaire de Mutus, domiciliée à
Provence née à
Mutus, le vingt huit mars
mil huit cent quatre vingt quinze fille de
Alphonse-Henri Fardel, agriculteur à Mutus, et de
Louise-Adèle, née Jeanmonod, décédée

Comme témoins : 1. Fave Ulrich, marichal,
2. Jeanmonod Jules, sous-doyen, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutus, le seize février
mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt huit février mil neuf cent vingt

Pièces déposées :
Promesse de mariage
Certificats de publications à
Provence et à Mutus

Les époux :
André Gatolliat
Elisa Gatolliat

Les témoins :
Ulrich Fave
Jules Jeanmonod

L'officier de l'état civil :

Eg. Fave

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2

Nicoud
et
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Nicoud Gustave - Henri
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Maumarcus Verniaz (Neuchâtel) domicilié à
Provence, né à
Provence, le vingt un mai
mil huit cent quatre-vingt-treize fils de
Jean Nicoud, agriculteur et de
Elisa, ni Favre, à Provence;

2. Favre Augusta - Marie
 célibataire
 ménagère
 originaire de Provence, domiciliée à
Provence, au Quartier née à
Provence, le quatre février
mil huit cent quatre-vingt-dix-sept fille de
Fritz Louis Favre, agriculteur et de
Emma Adèle, ni Gaille, au Quartier.

Comme témoins : } 1. Georges Favre, agriculteur, de Provence, y domicilié
 } 2. Ernest Favre, maréchal, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quinze mai et à St-Aubin,
le dix-sept mai mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq juin mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications à St-Aubin

Les époux :

Henri Nicoud
Augusta Nicoud

Les témoins :

Georges Favre
Ernest Favre

L'officier de l'état civil :

Ernest Favre

Communiqué à l'Officier de l'état civil de St-Aubin.

N^o 3
Lerzin
et
Bonjour

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lerzin Auguste Louis
célibataire
Cuisinier,
originaire de Provence, domicilié à
Provence, aux Auges Colomb né à
Provence, au Lieu Baillod le seize mars
mil huit cent quatre-vingt douze fils de
Gustave Lerzin, décédé et de
Lina Estelle, née Niederhauser, aux Auges Colomb

2. Bonjour Adèle-Adrienne
célibataire
cuisinière,
originaire de Lignières (Neuchâtel) domiciliée à
Courvet (Neuchâtel) née à
Lignières, le vingt-six février
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de
Paul Alfred Bonjour, décédé et de
Adèle Amélie née Descombes, à Lignières.

Comme témoins :
1. Charles Forret, agriculteur, de Fresens, domicilié rive Montaloz
2. Paul Bonjour, agriculteur, de Lignières, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et Lignières, le trois mai et à
Courvet, le quatre mai mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq juin mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- 1^o) Extrait de naissance de l'époux
- 2^o) Promesse de mariage
- 3^o) Certificat de publications à Provence
- 4^o) Certificat de publications à Lignières
- 5^o) Certificat de publications à Courvet

Les époux :

Auguste Lerzin
Adrienne Lerzin

Les témoins :

Charles Forret
Paul Bonjour.

L'officier de l'état civil :

Eug. Fava

Communiqué aux Officiers de l'état civil
de Lignières et Courvet

Registre des mariages A.

N^o 4
Ferrin
et
Hautier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Marcel-Alphonse
célibataire,
agriculteur
originaire de Provence, domicilié à
Provence, au Quarton, né à
Provence, le douze avril
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de
Sylvain-Gustave Ferrin, agriculteur et de
Louise Albertine, née Richard, au Quarton, sur Provence.

2. Hautier Germaine-Elisabeth
célibataire
ménagère
originaire de Jurieux domiciliée à
Provence, Lise Delay, née à
Jurieux le vingt-cinq octobre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de
Jules-Louis Hautier et de
Marie, née Ferrin, les deux décédés

Comme témoins : 1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, domicilié
2. Ami Baillet, bûcheron, de Gorgias, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-huit mai et à Jurieux
le vingt-neuf mai mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le douze juin mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1^o Extrait de naissance de l'épouse
- 2^o Promesse de mariage
- 3^o Certificat de publications à Provence
- 4^o Certificat de publications à Jurieux

Les époux :

Alphonse Ferrin
Germaine Ferrin

Les témoins :

Ulrich Favre
Ami Baillet

L'officier de l'état civil :

Eg. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil de Romanel

N° 5
Favre
et
Gacond

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Ulrich-Alfred
cibataire
marichal
originaire de Provence domicilié à
Provence né à
Provence, le vingt-cinq juillet
mil huit cent quatre-vingt-cinq fils de
Auguste-Alfred Favre, décédé et de
Adèle-Elise, née Gailbo, à Provence

2. Gacond Hélène-Adèle
cibataire
ménagère,
originaire de Provence domiciliée à
Provence née à
Provence, le vingt-un août
mil huit cent quatre-vingt-cinq fille de
Henri-François Gacond, décédé et de
Emilie-Jeanette, née Tréte, à Provence.

Comme témoins :
1. Ami Baillot, bûcheron, de Jougis, domicilié à Provence,
2. Fritz Roulin, agriculteur, de Provence, y domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, le huit juillet mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le trente-un juillet mil neuf cent vingt

Pièces déposées :
1. Promesse de mariage.
2. Certificat de publications à
Provence.

Les époux :
Ulrich Favre
Hélène Favre.

Les témoins :
Fritz Roulin
Ami Baillot.

L'officier de l'état civil :
Eug. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6
Guillaume
et
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume William
célibataire
agriculteur
originaire des Verrières (Mouchâtel), domicilié à
L'Envers, sur Provence, né à
Provence, le vingt six septembre
mil huit cent quatre vingt sept fils de
Henri Auguste Guillaume, d'ici et de
Marie Adèle, née Favre, à Provence;

2. Jeannonod Lina - Cécile
célibataire,
ménagère,
originaire de Provence domiciliée à
sur Provence née à
Provence, le quatre février
mil huit cent quatre vingt dix neuf fille de
Gustave Jeannonod, agriculteur, et de
Elisa, née Perrin, à Provence.

Comme témoins :
1. Saugy Numa, ouvrier, de Chavannes, domicilié à Provence
2. Simon Jules, laitier, de Maudorot, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Verrières, le trois septembre
mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le 25 septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications aux Verrières

Les époux :

William Guillaume
Lina Guillaume

Les témoins :

Numa Saugy
Jules Simon

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état
civil des Verrières

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 7
Jeannonod
et
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeannonod Eugène-Jules
célibataire,
agriculteur,
originaire de Provence domicilié à
Provence, né à
Provence le vingt-sept janvier
mil huit cent quatre-vingt-deux, fils de
Charles-Louis Jeannonod, d'ici de et de
Elisa, née Favre, à Provence;

2. Jeannonod Cécile-Nelly
célibataire,
ménagère,
originaire de Provence domiciliée à
Provence, née à
Provence le dix-sept février
mil huit cent quatre-vingt-quatorze fille de
Gustave Jeannonod, d'ici de et de
Adèle-Emma, née Jeannonod, à Provence.

Comme témoins :
1. Ami Gaillo, ouvrier agriculteur, de Provence, y domicilié
2. Jean Delay, ouvrier agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quinze septembre mil neuf
cent-vingt,

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le deux octobre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence

Les époux :

Jules Jeannonod
Nelly Jeannonod

Les témoins :

Ami Gaillo
Jean Delay

L'officier de l'état civil :

Eg. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 8

Guillaume

et

Simon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Charles-Louis,

célibataire,

agriculteur,

originaire des Perrières (Neuchâtel), domicilié à

au Luesquevis, sur Lutrua, né à

rue Provence, le treize octobre

mil huit cent quatre-vingt-quinze, fils de

Henri Auguste Guillaume, décédé, et de

Marie Adèle, née Favre, au Luesquevis;

2. Simon Elise-Anais

célibataire,

ménagère

originaire de Mauborget, domiciliée à

au Couss de la Ley sur Provence, née à

Cocelles sur Concise, le vingt-deux janvier

mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, fille de

Alfred Simon, agriculteur, et de

Augustine, née Chomoy, au Couss de la Ley, sur Provence.

Comme témoins :
1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, y domicilié
2. Henri Fardel, agriculteur, de Lutrua, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Provence et Lutrua, le vingt-neuf septembre
à Mauborget et aux Perrières, le trente septembre mil neuf cent vingtAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le seize octobre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance de l'épouse
- 2° Promesse de mariage
- 3° Certificats de publications à
Provence, Lutrua, Mauborget et
aux Perrières.

Les époux :

Louis Guillaume.

Elise Guillaume

Les témoins :

Ulrich Favre

Henri Fardel

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux Officiers de l'état
civil de Piz et des Perrières
(Neuchâtel)

N° 9
Favre
et
Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Ulysse - Ami
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Provence, domicilié à
Provence, au Quarteron, né à
Provence, le vingt deux décembre
mil huit cent quatre vingt treize, fils de
Fritz Louis Favre, agriculteur et de
Emma Adèle, nie Gaillé, au Quarteron sur Provence;

2. Guillaume Adèle - Augusta
 célibataire,
 ménagère
 originaire de Provence (Neuchâtel), domiciliée à
Mutaux, au Querquavis, née à
Provence, le quatre janvier
mil huit cent quatre vingt treize, fille de
Henri Auguste Guillaume, docteur et de
Marie Adèle, nie Favre, au Querquavis, sur Mutaux.

Comme témoins :
 1. André Favre
 2. Georges Favre, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et Mutaux, le treize novembre et aux
Provence, le quinze novembre mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatre décembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificats de publications à
Provence, Mutaux, et aux Provences

Les époux :

Favre Ulysse
Augusta Favre

Les témoins :

André Favre
Georges Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état
 civil des Provences.

Registre des mariages A.

N°

et

Vu le 5 janvier 1921
Le Prêtre:
A. Favre

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

1. Le numéro 9, à la page 111, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1920.

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Ce que nous certifions, domicilié à

Provence, le 31 décembre 1920 né à

le l'officier de l'état civil:

mil cent Eug. Favre fils de

et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1921 à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 114 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 5 janvier 1921

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à



Eug. Favre née à

mil cent fille de

et de

Comme témoins : } 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N° 1
Gacond
et
Jeammonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Robert-Louis
célibataire,
agriculteur
originaire de Provence domicilié à
Provence né à
Provence le sept janvier
mil huit cent quatre vingt douze fils de
Louis Gacond et de
Elise Adèle, née Roulin, à Provence;

2. Jeammonod Eva-Louise
célibataire
ménagère,
originaire de Provence, domiciliée à
Provence, née à
Mutaux, le quatre juillet
mil neuf cent fille de
Julien Fritz Jeammonod, à Mutaux (Nuchâtel) et de
Charlotte, née Roulin, décédée

Comme témoins :
1. Favre Georges, agriculteur, de Provence, y domicilié
2. Jeammonod Robert, ouvrier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence le onze mars mil neuf cent vingt-un.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le deux avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1°) Promesse de mariage
- 2°) Certificat de publications à Provence

Les époux :

Gacond Robert
Gacond Eva

Les témoins :

Georges Favre
Robert Jeammonod

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2
Vuillermet
et
Gacond

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vuillermet Marcel-François
cibataire,
agriculteur,
originaire de Provence, domicilié à
la Trise, sur Provence né à
la Trise, sur Provence le quatre décembre
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de
Gustave Vuillermet, agriculteur et de
Marie Fanny, ni Delay, à la Trise sur Provence;

2. Gacond Alice
cibataire,
femme de chambre
originaire de Provence domiciliée à
Serrivres (Neuchâtel) née à
Provence, le vingt-quatre janvier
mil huit cent quatre-vingt-seize fille de
Louise-Arèle Gacond, à Bussy sur Moudon et de

Comme témoins :
1. Bolens Charles, facteur postal, de Provence, y domicilié
2. Jeannerod Germain, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quatorze mars et à Neuchâtel, le quinze mars mil neuf cent vingt-un.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publication à Provence
- 3° Certificat de publication à Neuchâtel

Les époux :

Vuillermet Marcel
Alice Vuillermet

Les témoins :

Charles Bolens
Germain Jeannerod

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil de Neuchâtel.

N° 3
 Chappuis
 et
 Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Hermann-Samuel
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Cuarnens domicilié à
 La Fouldy sur Gimel né à
 Cuarnens le douze novembre
 mil huit cent nonante-trois fils de
 Henri-Victor Chappuis, décédé et de
 Emma-Clara, née Fleury, à La Fouldy sur Gimel

2. Guillaume Ida-Fanny
 célibataire
 ménagère,
 originaire des Perrières (Neuchâtel) domiciliée à
 aux Rochats sur Provence née à
 aux Rochats sur Provence, le six avril
 mil huit cent nonante-huit fille de
 Charles Guillaume, agriculteur, et de
 Louise Adèle, née Jeanmonod, aux Rochats sur Provence.

Comme témoins :
 1. Robert Fleury, agriculteur de Morat domicilié à Chesaux, Lausanne
 2. Eveline Fleury, ménagère, de Morat, domiciliée à Chesaux, Lausanne

Les publications ont eu lieu à Gimel, le dix-neuf mars, à Cuarnens, le
 vingt-mars, à Provence et aux Perrières, le vingt-un mars mil
 neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-deux avril mil neuf cent vingt-un.

Pièces déposées :

Certificat de publication de
 l'état civil de Gimel

Les époux :

Hermann Chappuis
 Ida Chappuis

Les témoins :

R. Fleury
 Eveline Fleury

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état
 civil de Gimel, l'Isle et
 des Perrières.

Registre des mariages A.

N° 4
Favre
et
Lorzel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre André - Charles
cibataire
agriculteur
originaire de Provence domicilié à
Provence, né à
Provence, le cinq décembre
mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de
Auguste Alfred Favre, décédé et de
Adèle-Elise, ni Gaille, à Provence;

2. Lorzel Louise
cibataire
couturière,
originaire de Truesens (Neuchâtel) domiciliée à
Chavornay, née à
Montalchez (Neuchâtel) le trois mai
mil huit cent quatre-vingt-treize fille de
Fritz Lorzel, agriculteur et de
Elise, ni Prandi, à Chavornay

Comme témoins :
1. Ami Gaille, ouvrier, de Provence, y domicilié
2. Charles Bolens, facteur postal, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le onze avril, à Chavornay,
le douze avril et à St-Aubin, le treize avril mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificats de publications
à Provence
- 3° à Chavornay
- 4° à St-Aubin

Les époux :

André Favre
Louise Louise

Les témoins :

Ami Gaille
Charles Bolens.

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état
civil de St-Aubin et Chavornay

N° 5
Ferrin
et
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Gustave
cibataire
agriculteur
originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
Provence, le douze août
mil huit cent septante-neuf fils de
Sylvain Gustave Ferrin et de
Marianne - Sophie, née Delay, les deux décédés;

2. Favre Augusta - Lina,
cibataire,
ménagère,
originaire de Provence, domiciliée à
Yverdon, née à
Provence, le vingt-huit janvier
mil huit cent quatre-vingt-neuf fille de
Gustave Favre, à Provence, et de
Françoise née Faumond, décédée.

Comme témoins :
1. Germain Ferrin, agriculteur, de Provence, y domicilié.
2. Lina Blauk, télégraphiste, de St. Blaise, domiciliée à Lausanne.

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit mai et à Yverdon, le
vingt mai mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le onze juin mil neuf cent vingt-un.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publication à Yverdon

Les époux :

Gustave Ferrin.
Lina Ferrin

Les témoins :

Germain Ferrin
L. Blauk.

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état
civil d'Yverdon

N° 6
 Jordan
 et
 Colomb

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jordan Georges
 célibataire
 ouvrier agriculteur
 originaire de Carrouge (Vaud) domicilié à
 Provence, né à
 Yverdon, le deux février
 mil huit cent nonante-un fils de
 Julie Jordan, à Corquay (Angleterre) et de

2. Colomb Marie-Louise
 célibataire
 ménagère
 originaire de Provence domiciliée à
 Provence née à
 Carrouge (Genève) le huit mai
 mil huit cent nonante-un fille de
 Louise Colomb et de

Comme témoins :
 1. Ami Jaumonod, agriculteur, de Provence, y domicilié,
 2. Ernest Favre, maréchal, de Provence, y domicilié,

Les publications ont eu lieu à Provence, le deux juin et à Carrouge,
 le trois juin mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-quatre juin mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

Permis de mariage
 Certificat de publication à Provence
 Certificat de publication à Carrouge

Les époux :

Jordan Georges
 Louise Jordan

Les témoins :

Ami Jaumonod
 Ernest Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état
 civil de Mézières

No 7
Junod
et
Fankhauser

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Junod Jules-Henri
Célibataire
agriculteur
originaire de Mubens, domicilié à
Mubens, né à
Mubens, le trois avril
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de
Henri-Louis Junod, agriculteur et de
Alice, née Branderet, à Mubens;

2. Fankhauser Emma-Juliette
Célibataire
sans profession,
originaire de Trub (Fribourg) et de Travers (Neuchâtel) domiciliée à
Travers, près chez Montandon, née à
Travers, le trois septembre
mil neuf cent fille de
Christian Fankhauser, agriculteur et de
Emma née Bueri, à Travers.

Comme témoins : } 1. André Favre, agriculteur, de Lrovenne, y domicilié
2. Schmeberg Léopold, cafetier, des Travers, à Lrovenne

Les publications ont eu lieu à Mubens, le quinze août, à Trub et à
Travers, le seize août mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lrovenne, le neuf septembre mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :
Promesse de mariage
Certificats de publications à Mubens,
Trub et Travers

Les époux :
Henri Junod
Juliette Junod

Les témoins :
André Favre Trub
Léopold Schmeberg

L'officier de l'état civil :
Eug. Favre

Communiqué aux Officiers de l'état
civil de Trub et de Travers

Registre des mariages A.

N° 8

Mettraux

Luy^{et}

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. **Mettraux Auguste-Victor**, veuf de Marie-Cyrine
née Mathoy, des le vingt-sept novembre mil neuf cent dix-huit, —
maréchal —
originaire de Villars le Terron, — domicilié à
Provence, — né à
Villars le Terron, — le huit novembre —
— mil huit cent quatre-vingt-trois — fils de
Auguste-Alfred Mettraux, charbon à Villars le Terron, — et de
Marie-Louise, née Allaz, décidée ;

2. **Luy Eloïse** —
célibataire —
employée d'hôtel —
originaire de Martigny-Ville — domiciliée à
Terey, — née à
Martigny-Ville — le vingt-quatre septembre —
— mil huit cent quatre-vingt-un — fille de
Maurice-Joseph Luy, agriculteur à Martigny-Ville — et de
Marie-Catherine, née Bertholi, décidée.

Comme témoins : { 1. Ami Bailloz, bûcheron, de Gorgin, domicilié à Provence.
2. Arnold Veillemin, menuisier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le onze novembre, à Villars le
Terron, le douze novembre, à Martigny-Ville, le treize novembre et à
Terey, le quatorze novembre mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

— Provence, le trente novembre mil neuf cent vingt-un —

Pièces déposées :

- 1° Extraits de naissance des époux
- 2° Acte de décès de Marie-Cyrine Mathoy
- 3° Promesse de mariage
- 4° Actes de publication à Provence
Villars le Terron, Martigny-
Ville et Terey.

Les époux :

Auguste Mettraux
Eloïse Mettraux

Les témoins :

Ami Bailloz
Arnold Veillemin

L'officier de l'état civil :

Eug. Fournier

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Echallens, Martigny-Ville
et Terey

No

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

~~1. Le numéro 8, à la page 53, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1921.~~

et

~~Les deux doubles du présent registre sont conformes.~~

~~originaire de Ce que nous certifions. domicilié à~~
~~Provenç, le 31 décembre 1921. né à~~

~~le L'officier de l'état civil:~~



~~Eug. Favre fils de et de~~

Le 5 janvier 1922
Le Diefet:
A. Favre

~~2. Un double a été remis le 5 janvier 1922, à l'Autorité cantonale, en exécution du § 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.~~

~~Provenç, le 5 janvier 1922.~~

~~originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à~~



~~Eug. Favre née à~~

~~le fille de~~

~~et de~~

Comme témoins : } 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N^o 1
Gallhey
et
Mingard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gallhey Wilhelm
cibataire
Instituteur,
originaire de Fiez, domicilié à
Fiez, au Novallet, né à
Fiez, le vingt-cinq mai
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fils de
Alois Gallhey, cordonnier et de
Marguerite, ni Hostettler, à Fiez;

2. Mingard Sophie-Jeanne
cibataire,
Instituteur,
originaire de Chapelle, (Saud) domiciliée à
Correvon, née à
Yverdon, le onze mai
mil neuf cent fille de
Louis-Rodolphe-Ernest Mingard, agriculteur et de
Louise-Adèle, ni Tack, à Yverdon

Comme témoins :
1. Emile Collin, agriculteur de Chaux, domicilié à Yverdon
2. Louise Collin, de Chaux, à Yverdon, épouse d'Emile Collin

Les publications ont eu lieu à Lronned, le vingt-sept février, à Fiez, le vingt-huit février, à Chapelle et Correvon, le deux mars mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lronned, le cinq avril mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

- 1^o Lronnesse de mariage
- 2 Acte de publication à Lronned
- 3 à Fiez
- 4 à Chapelle
- 5 à Correvon

Les époux :

W. Gallhey
S. Mingard

Les témoins :

Emile Collin
Louise Collin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Fiez et de St-Cergys

N^o 2

Delay

et

Montandon-Varoda

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Marcel-Louis

célibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

Mutaux,

né à

Mutaux,

le dix-neuf d'août

_____ fils de

Fritz Delay, décédé,

et de

Louise, née Fardel, à Mutaux;

2. Montandon-Varoda Marthe-Eva

célibataire,

couturière,

originaire du Locle, La Brévine, et La Chaux-du-Milieu (Neuchâtel) domiciliée à

Môtiers (Neuchâtel),

née à

Môtiers,

le vingt-un février

_____ fille de

Charles Montandon-Varoda, agriculteur,

et de

Louise, née Graber, à Môtiers.

Comme témoins :

1. Louis Fardel

2. Edmond Boillet, tous deux agriculteurs, de Mutaux, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Grosvaux et Mutaux, le dix avril, au Locle, à La Chaux-du-Milieu, à La Brévine et à Môtiers, le onze avril mil neuf cent vingt deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt deux

Pièces déposées :

Promesse de mariage
Actes de publication de mariage à
Grosvaux, Mutaux, Le Locle, La Chaux-
du-Milieu, La Brévine et Môtiers

Les époux :

Marcel Delay
Marthe Delay

Les témoins :

Louis Fardel
Edmond Boillet

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil
du Locle, La Brévine, La Chaux du
Milieu et Môtiers

Registre des mariages A.

N^o 3

Marillet

et

Allisson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marillet André - Ulysse

célibataire

agriculteur

originaire de Provence domicilié à

Provence,

né à

Provence,

le dix-huit janvier

mil huit cent quatre vingt seize, fils de

M^r Louis Auguste Marillet, agriculteur et de

Cécile Emma, née Jeanmonod, à Provence;

2. Allisson Marie - Adèle

divorcée de William Auguste Lorrain, dès le vingt-neuf décembre mil

neuf cent vingt-un, ménagère

originaire de Provence, domiciliée à

Provence

née à

la Tourtay, rue Provence, le sept février

mil huit cent quatre vingt dix, fille de

François dit Frédéric Allisson, agriculteur à la Tourtay, et de

Marie Faury, née Lorrain, divorcée.

Comme témoins :

1. William Favre, postillon,

2. Georges Favre, agriculteur, tous deux de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt quatre mai mil neuf cent vingt deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le huit juin mil neuf cent vingt deux

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Extrait du jugement du Tribunal du district de Glandon abrogeant le délai légal imposé à l'épouse pour contracter un nouveau mariage

Communiqué

Les époux :

André Marillet

Adèle Marillet

Les témoins :

M^r Favre

Georges Favre

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

N° 4
 Perrin
 et
 Labud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Albert-Auguste
 célibataire
 agriculteur,
 originaire de Provence domicilié à
Provence, au héri Baillod, né à
Auges Colomb, sur Provence, le premier août
mil huit cent quatre-vingt-six, fils de
Auguste-Vincent Perrin, agriculteur et de
Anna, née Nydegger, au héri Baillod, sur Provence;

2. Labud Ida-Hélène
 célibataire,
 ménagère,
 originaire de Bisley-Magnoux, domiciliée à
Bisley-Magnoux née à
Bisley-Magnoux, le neuf novembre
mil huit cent quatre-vingt-quinze, fille de
Julien Labud, décédé, et de
Elise, née Boray à Bisley-Magnoux.

Comme témoins :
 1. Charles Boleus, facteur postal,
 2. Germain Perrin, agriculteur, tous deux, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le six juin et à Bisley-Magnoux,
le huit juin mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le vingt-trois juin mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

1. Promesse de mariage
2. Certificats de publications à
Provence et Bisley-Magnoux.

Les époux :

Perrin Albert
Perrin Ida

Les témoins :

Ch. Boleus.
Germain Perrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil de Molondin, à Donneloye

Registre des mariages A.

N^o

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro H, à la page 58, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1922.

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions.

L'original de ce que nous certifions, domicilié à L'original de ce que nous certifions, domicilié à

L'original de ce que nous certifions, domicilié à L'original de ce que nous certifions, domicilié à

L'original de ce que nous certifions, domicilié à L'original de ce que nous certifions, domicilié à



2. Un double a été remis le 4 janvier 1923, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910

L'original de ce que nous certifions, domiciliée à L'original de ce que nous certifions, domiciliée à

L'original de ce que nous certifions, domiciliée à L'original de ce que nous certifions, domiciliée à

L'original de ce que nous certifions, domiciliée à L'original de ce que nous certifions, domiciliée à



Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Vu le 3 janvier 1923
Le Répt:
A. Favre

N° 1
Gaille
et
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Fritz - Ferdinand
cibataire
cautonnier,
originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
ou Novet, sur Provence, le premier novembre
mil huit cent quatre vingt un fils de
Ferdinand Gaille et de
Marie, ni Jeannod, les deux décédés;

2. Gaille Berthe - Elise
cibataire,
ménagère
originaire de Provence domiciliée à
Mutruz, née à
Mutruz, le vingt-neuf août
mil neuf cent fille de
Gustave - Albert Gaille, agriculteur, et de
Uranie Louise, ni Fardel, à Mutruz,

Comme témoins :
1. Henri Favre horloger, de Provence, y domicilié
2. William Favre, postillon, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutruz, le vingt-six mars
mil neuf cent vingt trois.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-sept août mil neuf cent vingt trois

Pièces déposées :
Promesse de mariage
Certificats de publications à Provence
et à Mutruz

Communiqué

Les époux :
Gaille Fritz
Gaille Berthe

Les témoins :
Henri Favre
W. Favre

L'officier de l'état civil :
E. Favre

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 L. d.

Registre des mariages A.

N° 2

Décoppet

et

Junod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Décoppet Robert-Charles

célibataire,

charpentier,

originaire de Suscevoz et de Neuchâtel, domicilié à

Neuchâtel, né à

Neuchâtel, le six mars

mil huit cent nonante-sept, fils de

Charles-François Décoppet et de

Marie-Marguerite, née Meister, à Neuchâtel;

2. Junod Bertha-Adèle

Célébataire,

originaire de Môtreaux, domiciliée à

Môtreaux, née à

Môtreaux, le dix-sept décembre

mil huit cent nonante-neuf, fille de

Henri-Louis Junod et de

Alice, née Banderet, à Môtreaux.

Comme témoins :
1. André Décoppet, charpentier, de Suscevoz et Neuchâtel, domicilié à Neuchâtel
2. William Favre, postillon, de Yvernois, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Neuchâtel, le vingt-quatre mai, à Suscevoz et à Môtreaux, le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Yvernois, le neuf juin mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage
de Neuchâtel.

Les époux :

R. Décoppet.

- Bertha Décoppet

Les témoins :

A. Décoppet.

M. Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Neuchâtel et de Môtreaux

N° 3.
Gaille
et
Lerzin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Marcel - Henri
 célibataire
 agriculteur,
 originaire de Provence, domicilié à
 Provence, au Bas de la Tour, né à
 Provence, au Bas de la Tour le treize novembre
 mil huit cent nonante sept fils de
 Henri - Louis Gaille, agriculteur et de
 Augustine Hélène, née Fava, au Bas de la Tour;

2. Lerzin Emma - Elvina
 célibataire
 couturière
 originaire de Provence, domiciliée à
 la Trise, sur Provence née à
 la Trise, sur Provence, le huit juin
 mil huit cent nonante six fille de
 Louis Lerzin, agriculteur et de
 Louise Emma, née Lerzin, à la Trise sur Provence.

Comme témoins : } 1. Eugène Lerzin, agriculteur, de Provence, y domicilié
 } 2. Jean Gaille, agriculteur de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt cinq mai mil neuf cent
 vingt trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf juin mil neuf cent vingt trois

Pièces déposées :
 1) Promesse de mariage
 2) Certificat de publication à Provence

Les époux :
 Marcel Gaille
 Elvina Gaille

Les témoins :
 Eugène Lerzin
 Jean Gaille

L'officier de l'état civil :
 Eug. Fava

~~Communiqué~~

Registre des mariages A.

N° 4

Perrin

et

Allisson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Ali-Ernest

célibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, au Sri Baillod né à

Provence, au Sri Baillod le dix-neuf janvier

mil huit cent quatre-vingt-seize fils de

Louis-Auguste Perrin, agriculteur, et de

Anna, née Nydegger, au Sri Baillod;

2. Allisson Mathise-Trène

célibataire,

ménagère

originaire de Provence et de Courvet (Neuchâtel) domiciliée à

Blânes sur Courvet, née à

La Grande Trise, river Courvet, le vingt-un avril

mil neuf cent trois fille de

Louis-Edouard Allisson, agriculteur à Provence, et de

Aline-Lina, née Simon, décédée.

Comme témoins :

1. Jules Simon, laitier, de Mauborget, domicilié à Provence,
2. André Favre agriculteur, de Provence, y domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf juin et à Courvet, le dix
juin mil neuf cent vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-neuf juin mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications à Courvet

Les époux :

Ali Perrin
Trène Perrin

Les témoins :

Jules Simon
André Favre Courvet

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état
civil de Courvet

N° 5

Baillod

et
Zwahlen, née Tomi

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baillod Ami

Célibataire,

bûcheron,

originaire de Gorgier (Neuchâtel), domicilié à

L'Évrounce, né à

L'Évrounce, le premier juin

mil huit cent septante-neuf, fils de

Louis Baillod, bûcheron et de

Elise, née Jeanmonod, à L'Évrounce;

2. Zwahlen, née Tomi, Anna-Maria

veuve de Albert Zwahlen, déc. le 27/ vingt-sept juillet mil neuf cent dix-huit

ménagère,

originaire de Rüscheegg (Borne) domiciliée à

L'Évrounce, née à

Dombresson, (Neuchâtel) le deux mai

mil huit cent septante-six, fille de

Anna-Maria Tomi, à La Chaussée de Fonds et de

Comme témoins :

- 1. Lucien Boillet, ouvrier, de L'Évrounce domicilié à L'Évrounce
- 2. Jean Delay, boursier communal, de L'Évrounce, y domicilié

Les publications ont eu lieu à L'Évrounce et St-Aubin, le dix décembre et à Rüscheegg, le onze décembre mil neuf cent vingt-trois.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

L'Évrounce, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

- 1°) L'écrou de mariage
- 2°) Certificats de publications à L'Évrounce, St-Aubin et Rüscheegg.

Les époux :

Ami Baillod
Marie Baillod

Les témoins :

L. Boillet
Jean Delay

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de St-Aubin (Neuchâtel) et Rüscheegg (Borne)

Registre des mariages A.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 5, à la page 64, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1923.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. L'époux, né à L'orocco, le 31 décembre 1923.

L'officier de l'état civil: Eug. Favre fils de et de



En le 3 janvier 1924
L'officier:
Eug. Favre

2. Un double a été remis le 4 janvier 1924, à l'Aubriik cantonale, en exécution du S: 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'épouse, née à L'orocco, le 4 janvier 1924.

L'officier de l'état civil: Eug. Favre fille de et de



Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N^o 1.
Delay
et
Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Oswald-Léon, _____
célibataire _____
boulangier, _____
originaire de Provence, _____ domicilié à
Provence, _____ né à
Provence, _____ le quatre février _____
_____ mil huit cent quatre vingt dix huit _____ fils de
Louis Alfred Delay, boulangier à Provence, _____ et de
Marie Eugénie, née Puillorin, d'ici; _____

2. Delay Madeleine-Sophie-Louise _____
célibataire _____
ménagère, _____
originaire de Provence, _____ domiciliée à
Provence, _____ née à
Provence, _____ le cinq juillet _____
_____ mil neuf cent _____ fille de
Fritz Delay, agriculteur _____ et de
Eugénie Louise, née Ferrin, à Provence _____

Comme témoins : { 1. Aimé Delay, de Provence, employé de bureau à Lausanne
2. Auguste Delay, agriculteur de Provence, y domicilié _____

Les publications ont eu lieu à Provence, le trente septembre mil neuf cent
vingt quatre _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Provence _____ le quinze novembre mil neuf cent vingt quatre

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Certificat de publication à Provence

Les époux :

Mlle
M^{lle} Delay

Les témoins :

Aimé Delay
Auguste Delay

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N^o 2

Ferrin

et

Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Sylvain-Germain

cibataire

agriculteur

originaire de Provence

domicilié à

Quartaron, sur Provence

né à

Quartaron, sur Provence

le premier février

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit

fils de

Sylvain Gustave Ferrin, agriculteur,

et de

Louise Albertine, née Richard, au Quartaron;

2. Guillaume Germaine-Alice

cibataire,

ménagère,

originaire des Perrières (Nuchâtel)

domiciliée à

Rochats sur Provence

née à

Rochats sur Provence,

le neuf juillet

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf

fille de

Charles Guillaume, agriculteur

et de

Louise Adèle, née Jeanmonod, aux Rochats

Comme témoins : 1. Georges Favre

2. Hubert Jeanmonod, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Perrières, le premier décembre mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-six décembre mil neuf cent vingt-quatre

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Certificat de publications à Provence
- 3^o Certificat de publications aux Perrières

Les époux :

Germain Ferrin
Guillaume Ferrin

Les témoins :

Georges Favre
Hubert Jeanmonod.

L'officier de l'état civil :

G. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil
des Perrières (Nuchâtel)

Registre des mariages A.

Form. 3.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

Le numéro 2, à la page 67, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1924.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaires de ce qui nous certifions, domiciliés à

L'Arbonne, le 31 décembre 1924 né à

L'officier de l'état civil:

mil



Eg. Favre

filz de

et de

Un double a été remis le 3 janvier 1925 à l'autorité cantonale, en exécution du §. 114 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'Arbonne, le 3 janvier 1925.

originaires de L'officier de l'état civil: domiciliés à

mil



Eg. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Lu le 3 janvier 1925
Le Prép. :
Eg. Favre

Registre des mariages A.

N° 1.

Fardel

et
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Henri-Louis

célibataire

agriculteur

originaire de Mutruz, domicilié à

Mutruz, né à

Mutruz, le dix juin

mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, fils de

Arnold-Louis Fardel, agriculteur, et de

Marie, née Richli, à Mutruz;

2. Favre Esther-Marie-Adèle

célébataire,

ménagère

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, née à

Provence, le vingt-six novembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, fille de

Auguste-Alfred-Louis Favre, agriculteur, et de

Elisa, née Fardel, à Provence

Comme témoins : } 1. Georges Favre, agriculteur
2. William Favre, postillon, tous deux de Provence, y domiciliésLes publications ont eu lieu à Provence et à Mutruz, le vingt-cinq mars
mil neuf cent vingt-cinqAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix-huit avril mil neuf cent vingt-cinq

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificats de publications de mariage
à Provence et à Mutruz

Les époux :

Les témoins :

Henri Fardel
Esther Fardel

L'officier de l'état civil :

E. J. Favre

Les témoins

Georges Favre
W. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

Form. 3.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 1 à la page 69, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1925.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

Lu le 4 janvier 1926
Le Prêtre:
A. Favre

originaire de Ce que nous certifions, domicilié à

Lorenne, le 31 décembre 1925 né à

le L'officier de l'état civil:

mil



E. Favre

filz de

et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1926 à l'Autorité cantonale, en exécution du § 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910

Lorenne, le 5 janvier 1926.

originaire de

L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



E. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

Registre des mariages A.

N° 1

Jeanmonod
et
Terregaux

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Etienne
célibataire,
agriculteur
originaire de Provence, domicilié à
Provence né à
Provence, le vingt-trois mai
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de
Adrien Jeanmonod, agriculteur à Provence, et de
Mariame Emma, né Polus, décédée;

2. Terregaux Sara-Esther
célébraire
sans profession,
originaire de Coffrane et des Genévays et Coffrane (Neuchâtel) domiciliée à
Coffrane, née à
Coffrane, le dix-huit février
mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de
Henri-Samuel Terregaux, et de
Marie-Louise, né Poirier, les deux décédés.

Comme témoins : } 1. Georges Favre
2. Jean Roulier, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf mars et à Coffrane, le
dix mars 1926, mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le treize mars mil neuf cent vingt-six

Pièces déposées :

Extrait de naissance de l'épouse
Promesse de mariage
Acte de publications de mariage à Provence
Acte de publication de mariage à Coffrane

Les époux :

Etienne Jeanmonod
Esther Jeanmonod

Les témoins :

Georges Favre
Jean Roulier

L'officier de l'état civil :

Eng. Favre

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Coffrane

N^o 2
Tardel
et
Gélaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Tardel Gustave

célibataire,

agriculteur,

originaire de Murbauz, domicilié à

Murbauz, né à

Murbauz le vingt-sept septembre

mil huit cent septante-huit fils de

Auguste Tardel, agriculteur à Murbauz, et de

Marie-Henriette, née Junod, décédée;

2. Gélaz Susanne-Marie-Sophie

divorcée de Alfred-Arthur Baudet, dès le trente-un mars mil neuf cent vingt-

quatre, ménagère,

originaire de Bottens, domiciliée à

Lausanne, née à

Rossinière, le dix-huit février

mil huit cent cinquante-trois fille de

Gabriel-Colin Gélaz, fermier à Rossinière, et de

Élise-Sophie Yersin, née Bernier, décédée

Comme témoins : { 1. Rogamey Alfred, serrurier de Lausanne, y domicilié
2. Gaille Gustave agriculteur, de Brocme, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Murbauz et à Lausanne, le sept juin et à Bottens, le huit juin mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lausanne, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

1^o Extrait de naissance de l'épouse

2^o Acte de mariage avec mention du divorce

3^o Promesse de mariage

4^o Certificats de publications de mariage à Murbauz, Lausanne et Bottens

Les époux :

Suzanne Tardel
Gustave Tardel

Les témoins :

Gustave Gaille
Alfred Rogamey

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Lausanne et Bottens

Registre des mariages A.

N^o 3
Favre
Fardel^{et}

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre William - Eugène
cibitain
conducateur d'auto - moto.
originaire de Provençes domicilié à
Provençes né à
Provençes le trente-un juillet
mil huit cent quatre-vingt dix-sept fils de
Eugène Favre agriculteur et de
Blaise vic Spander, à Provençes.

2. Fardel Hélène - Marie
cibitain
sans profession
originaire de Neuchâtel domiciliée à
Neuchâtel née à
Neuchâtel le treize novembre
mil huit cent quatre-vingt dix-huit fille de
Arnold Louis Fardel agriculteur et de
Marie vic - Dickli, à Neuchâtel.

Comme témoins : 1. Jean Vuillemin, domicilié à Provençes
2. Gustave Gattolliat, domicilié à Provençes

Les publications ont eu lieu à Provençes et à Neuchâtel le vingt-un
septembre mil neuf cent vingt dix.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provençes le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt dix.

Pièces déposées :
1. Promesse de mariage
2. Certificats de publications de mariage
à Provençes et à Neuchâtel.
3. Nominations par le Conseil d'Etat
de Daniel Raymondoz en qualité
de suppléant extraordinaire.

Les époux :
W. Favre
H. Fardel

Les témoins :
Jean Vuillemin
Gustave Gattolliat

L'officier de l'état civil :
Daniel Raymondoz

Communiqué

N° 4
 Delay
 et
 Vuillezmet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Jean-Henri
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Provence, domicilié à
 Provence, né à
 Provence le vingt-trois avril
 mil neuf cent fils de
 Louis Delay, décédé, et de
 Berthe-Marie, née Polus, sa veuve à Provence;

2. Vuillezmet Fernande-Violette
 célibataire,
 ménagère,
 originaire de Provence, domiciliée à
 Concise, née à
 Concise, le treize décembre
 mil neuf cent fille de
 Fritz Vuillezmet, vigneron et de
 Emma, née Ferrin, à Concise;

Comme témoins : 1. William Herminod, instituteur, d'Eschimes, domicilié à Provence,
 2. Arthur Ferrin, jardinier, de Provence, domicilié à Genève.

Les publications ont eu lieu à Provence et Concise, le vingt-huit octobre
 mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt novembre mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

- 1°) Extrait de naissance de l'épouse
- 2°) Promesse de mariage
- 3°) Certificats de publications à
 Provence et à Concise

Les époux :

Jean Delay
 Fernande Delay

Les témoins :

W. Herminod
 Arthur Ferrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état
 civil de Concise

Registre des mariages A.

N^o

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 4, à la page 74, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1926,

Les deux doubles du présent registre sont conformes,

originaire de Ce que nous certifions. domicilié à

Provence, le 31 décembre 1926 né à

L'officier de l'état civil

mil



Emy. Favre

filz de

et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1927, à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 5 janvier 1927.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



Emy. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N° 1

Morandi

et

Nussbaum

Vu le 24 mai 1927
Le Préfet:
H. Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Morandi Ettore

célibataire

maçon,

originaire de Arizzano, Province de Novare, Italie, domicilié à

Provence, né à

Provence, le huit septembre

mil neuf cent un fils de

Pietro-Alessio-Cesare Morandi, maçon à Provence, et de

Elise-Adèle, née Colomb, d'ici;

2. Nussbaum Rachel-Elise

célibataire,

ménagère,

originaire de Schlosswil (Berne) domiciliée à

aux Grises de Montalchez (Neuchâtel) née à

la Cour du Bois, rive Montalchez, le dix avril

mil neuf cent quatre fille de

Gustave-Henri Nussbaum, agriculteur, et de

Célestine, née Rohrbach, aux Grises de Montalchez

Comme témoins : 1. Lucien Gaille, agriculteur, de Provence, y domicilié

2. Alfred Delay Gacond, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Arizzano-Supérieure (Italie), jusqu'au vingt-quatre février, à Provence, le vingt-six janvier, à Schlosswil et à Saint-Aubin, le vingt-sept janvier mil neuf cent vingt-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le onze mars mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :

1° Extraits de naissance des deux époux

2° Autorisation de publication de mariages du Département de Justice et Police

3° Promesse de mariage

4° Certificats de publications à Provence, St-Aubin et Schlosswil

5° Certificats de publications à Arizzano visés par le Consulat d'Italie à Lausanne

6° Autorisation de célébrer le mariage du Dept de Justice et Police

Communiqué à la Chancellerie de l'Etat à Lausanne et aux Officiers de l'état civil de Schlosswil (Berne) et Saint-Aubin (Neuchâtel)

Les époux :

Ettore Morandi

Rachel Morandi

Les témoins :

Lucien Gaille

Alfred Delay

L'officier de l'état civil :

H. Favre

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 2
Guillaume
et
Lerim

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Benjamin Maximilien
célibataire,
agriculteur,
originaire des Perrières (Neuchâtel) domicilié à
Lerence, aux Rochats, né à
Lerence, aux Rochats, le onze janvier
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de
Charles Guillaume, agriculteur, et de
Louise Adèle, née Jammond, aux Rochats ;

2. Lerim Marthe-Jeanne
célibataire,
ménagère
originaire de Lerenci, domiciliée à
Lerence, Fric Girard née à
Môtiers (Neuchâtel) le vingt-six mars
mil neuf cent fille de
Fritz Henri Lerim, agriculteur, et de
Sophie Caroline, née Reuge, à Lerence, Fric Girard

Comme témoins : 1. Georges Favre
2. Fernand Favre, tous deux de Lerence, y domiciliés, agriculteurs

Les publications ont eu lieu à Lerence et aux Perrières, le onze mai mil neuf
vingt-sept.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lerence, le trois juin mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à Lerence
et aux Perrières

Les époux :

Max Guillaume
Marthe Guillaume

Les témoins :

Georges Favre
Fernand Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil
des Perrières (Neuchâtel)

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 3
Jaquemel
et
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jaquemel Edouard
célibataire,
agriculteur
originaire de Mornay (Paud) domicilié à
Fontanaz, né à
Fontanaz, le six juin
mil neuf cent deux, fils de
Jean-Louis Jaquemel, et de
Aline, née Emery, à Fontanaz,

2. Gaille Elina-Marie
célibataire, mineure autorisée,
ménagère
originaire de Provence, domiciliée à
Provence, au Tordon, née à
Provence, au Tordon, le quatorze mars
mil neuf cent huit, fille de
Louis Gaille et de
Marie-Hélène, née Jaumonod, au Tordon sur Provence.

Comme témoins :
1. André Mariller, notaire, de Provence, y domicilié
2. Gustave Gattalliat, huissier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Fontanaz, le cinq mai, à Provence, le six mai et à Mornay, le sept mai mil neuf cent vingt-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :
Autorisation de célébrer le mariage
de Bonvillars

Les époux :
Jaquemel Edouard
Jaquemel Elina

Les témoins :
André Mariller
Gattalliat Gustave

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Bonvillars et de Rufflés-le-Château.

Registre des mariages A.

N° 4
Jeanmonod
et
Burgat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Charles-Julien-Germain
cibataire,
agriculteur
originaire de Provence domicilié à
Provence, Prise Girard né à
Provence, Prise Girard, le vingt-neuf mars
mil neuf cent un fils de
Charles Jeanmonod, agriculteur et de
Marie Louise, née Gaille, à Provence, Prise Girard

2. Burgat Rose-Sydie
cibataire,
ménagère,
originaire de Montalchez, (Neuchâtel) domiciliée à
Prises de Montalchez, née à
Prises de Montalchez, le sept janvier
mil neuf cent cinq, fille de
Maurice Auguste Burgat, agriculteur et de
Rose Hélène, née Favre, aux Prises de Montalchez.

Comme témoins :
1. Ernest Favre, maréchal, de Provence, domicilié
2. Eugène Ferrin, agriculteur, de Provence, domicilié à la Prise sur Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence et à St-Aubin, le vingt-cinq
mil neuf cent vingt-sept.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf septembre mil neuf cent vingt-sept.

Pièces déposées :

- 10/ Extrait de naissance de l'époux
- 20/ Promesse de mariage
- 30/ Certificats de publications à
Provence et à St-Aubin

Les époux :

Germain Jeanmonod
Rose-Sydie Jeanmonod

Les témoins :

Ernest Favre
Eugène Ferrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état
civil de St-Aubin (Neuchâtel)

N^o 5
Jeanmonod
et
Maire

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Hubert-Gustave-Henri
cibataire,
agriculteur,
originaire de Provence, domicilié à
Provence, né à
Provence, le vingt-cinq février
mil neuf cent quatre, fils de
Charles-Adrien Jeanmonod, agriculteur à Provence, et de
Marie-Louise, née Fardel, décédée ;

2. Maire Louise-Adèle
cibataire,
lingère,
originaire de la Sagne, des Ponts de Martel et de Prot-Dessous (Auch) domiciliée à
la Nouvelle-Aussière sur Provence, née à
Provence, Vers chef Sulpy, le vingt-deux février
mil neuf cent quatre, fille de
Ali Maire, agriculteur, et de
Marie-Louise, née Allisson, à la Nouvelle-Aussière.

Comme témoins : 1. Paul Grandjean, fromager, de Marton (Fribourg) domicilié à Provence
2. Auguste Delay, agriculteur, de Provence, domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, La Sagne et Rochefort, le neuf
septembre et aux Ponts de Martel, le dix septembre mil neuf cent vingt sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatre septembre mil neuf cent vingt sept.

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Certificats de publications de mariage à Provence, La Sagne, Les Ponts de Martel et Rochefort

Les époux :

Hubert Jeanmonod
Adèle Jeanmonod

Les témoins :

Paul Grandjean
Auguste Delay

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil
de la Sagne, des Ponts de Martel
et de Rochefort.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N°

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

~~4. Le numéro 5, à la page 80, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1927.~~

et

~~Les deux doubles du présent registre sont conformes.~~

~~originaire de Ce que nous certifions. domicilié à~~

~~Provence, le 31 décembre 1927. né à~~

~~le L'officier de l'état civil:~~



~~Émy. Favre fils de et de~~

~~5. Un double a été remis le 5 janvier 1928 à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 114 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910~~

~~Provence, le 5 janvier 1928~~

~~originaire de L'officier de l'état civil domiciliée à~~



~~Émy. Favre née à fille de et de~~

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Vu le 5 mars 1928.
Le Préfet:
A. Favre

N° 1

Delay
et
Martin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Edmond-André _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Provence, _____ domicilié à
 Provence, _____ né à
 Provence, _____ le vingt-sept mars _____
 _____ mil neuf cent _____ fils de
 Louis-Constant Delay, agriculteur, _____ et de
 Adèle-Louisa, née Ferrin, à Provence; _____

2. Martin Marguerite-Olive _____
 célibataire, _____
 ménagère, _____
 originaire de Sainte-Croix, _____ domiciliée à
 Mutras, _____ née à
 La Courde, via l'Isle, _____ le quatre mai _____
 _____ mil neuf cent _____ fille de
 Henri Martin, _____ et de
 Adèle Meylan, née Custet, les deux décédés. _____

Comme témoins : } 1. Gustav Gattolliat, huissier municipal, de Provence, y domicilié
 } 2. Eglert Mariller, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutras, le deux juin et à
 Sainte-Croix, le quatre juin (1928) mil neuf cent vingt-huit. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

_____ Provence _____ le vingt-trois juin (1928) mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Certificats de publications à Provence,
Mutras et St Croix
- 3) Promesse de mariage

Les époux :

Edmond Delay,
Olive Delay.

Les témoins :

Gustav Gattolliat
Eglert Mariller.

L'officier de l'état civil :

E. J. J. J.

Communiqué à l'Officier de l'état
civil de St Croix. _____

Registre des mariages A.

N° 2

Neuenschwander

et

Steiner

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Neuenschwander Louis-Alphonse

célibataire

agriculteur

originaire de Langnau (Berne) domicilié à

Mutruz, né à

Mutruz, le trente octobre

mil huit cent septante deux, fils de

Henri Neuenschwander, et de

Susette-Louise, née Delay, les deux décédés;

2. Steiner Berthe

célibataire

sans profession,

originaire de Gessenay (Berne) domiciliée à

L'évèremenges, née à

Bonvillars, en Vuillermos, le neuf octobre

mil huit cent quatre-vingt-quatre fille de

Hérod David Steiner, et de

Henriette-Marie, née Bauderich, les deux décédés.

Comme témoins :
1. Gustave Gailla, agriculteur, de L'évèremenges, domicilié à Mutruz,
2. Benjamin Bauderich, agriculteur, de Mutruz, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Mutruz, le neuf juillet, à Langnau, Sarnen
à L'évèremenges, le dix juillet mil-huit-cent-vingt-huitAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

L'évèremenges, le trois août mil-huit-cent-vingt-huit

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à
Mutruz, Langnau, Sarnen et L'évèremenges

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Langnau, Sarnen et L'évèremenges

Les époux :

L. Neuenschwander
Berthe Neuenschwander

Les témoins :

Gustave Gailla
Benj. Bauderich

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

N° 3
 Vuilleumet
 et
 Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vuilleumet Eugène-Henri
 célibataire
 agriculteur
 originaire de Provence, domicilié à
 Provence, Pise Trète, né à
 Provence, au Grand-Tri, le dix-huit janvier,
 mil neuf cent deux, fils de
 Alfred Vuilleumet, agriculteur, et de
 Elisa-Louise, ni Gaille, à Provence, Pise Trète;

2. Favre Béatrice-Bertha
 célibataire,
 horlogère,
 originaire de Provence, domiciliée à
 Provence, née à
 Provence, le sept avril
 mil neuf cent trois, fille de
 Jules-Arni Favre, couvreur et de
 Marie-Adèle, ni Lombardot, à Provence,

Comme témoins :
 1. Gattolliat Gustave, huissier municipal, de Provence, y domicilié
 2. Mariller Eglert, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le huit septembre mil neuf cent
 vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq octobre mil neuf cent vingt-huit

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificat de publication de mariage
 à Provence

Les époux :

Eugène Vuilleumet.
 Bertha Fo Vuilleumet

Les témoins :

Gustave Gattolliat
 Eglert Mariller

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N° H

Duc

et

Banderet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Duc Ami-Jean

célibataire,

instituteur,

originaire de Villars-Bramard, domicilié à

Lévonloup né à

Villars-Bramard, le cinq mai

mil huit cent quatre-vingt-seize fils de

Fritz Duc, décédé, et de

Emma, née Fattibod, à Villars-Bramard;

2. Banderet Jeanne-Souisa

célibataire,

originaire de Murbux, domiciliée à

Murbux, née à

Murbux, le dix-sept août

mil neuf cent sept, fille de

Edmond-Henri Banderet, agriculteur et de

Fanny, née Colomb, à Murbux.

Comme témoins :
1. Alfred Fattibod, agriculteur de Villars-Bramard, domicilié
2. Jean Junod, agriculteur, de Murbux, domicilié à Murbux

Les publications ont eu lieu à Lévonloup, le neuf octobre, à Villars-Bramard, et à Murbux, le dix octobre mil neuf cent vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

1. Autorisation de célébrer le mariage de l'état civil de Lucens

Les époux :

Dlle.

Jeanne Duc

Les témoins :

Fattibod

Junod Jean

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Lucens et de Villarszel (Vaud)

N^o 5
Favre
et
Guillermet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Louis-Eugène

célibataire

agriculteur

originaire de Provence, domicilié à

Provence, au Grand-Tri, né à

Provence, au Quartier, le quatorze septembre

mil neuf cent un fils de

Paul-Louis Favre, agriculteur, et de

Emma-Adèle, née Gaille, au Grand-Tri sur Provence;

2. Guillermet Adèle-Elisa, dite Lucie

célibataire,

ménagère,

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, Trise Trète, née à

Provence, au Grand-Tri le premier mai

mil neuf cent six, fille de

Alfred Guillermet, agriculteur, et de

Elisa-Louise, née Gaille, à Provence, Trise Trète,

Comme témoins :
1. Thuner Gottfried, maréchal, de Morb, domicilié à Provence,
2. Gaille Marc, bûcheron, de Provence, domicilié à Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence, le six novembre mil neuf cent vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le premier décembre mil neuf cent vingt-huit

Pièces déposées :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Acte de publication de mariage à Provence

Communiqué

Les époux :

Louis Favre

Lucie Favre

Les témoins :

Gottfried Thuner.

Marc Gaille

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

4. L'inscription portant le numéro 5, à la page 86, est la dernière de ce volume numéro 2, Les deux exemplaires de ce registre sont de tenor identiques. La suite se trouve dans le volume numéro 3, qui commence par le numéro 1 de l'originale de l'année 1929. domicilié à
 Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, né à qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. La clôture de ce mil cent registre et l'ouverture d'un nouveau file de sont dictées par les nouvelles prescriptions. et de
 Grouvaz, le 31 décembre 1928

Le 9 janvier 1929
 Le Rupt,
 Flandres.

L'officier de l'état civil:

Eug. Favre

originale de domiciliée à



née à

mil cent fille de et de

Comme témoins: 1.
 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

4. L'inscription portant le numéro 5, à la page 86, est la dernière de ce volume numéro 2, Les deux exemplaires de ce registre sont de tenor identiques. La suite se trouve dans le volume numéro 3, qui commence par le numéro 1 de l'originale de l'année 1929. domicilié à

Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, né à qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. La clôture de ce mil cent registre et l'ouverture d'un nouveau file de sont dictées par les nouvelles prescriptions. et de

Trovesa, le 31 décembre 1928

Le 9 janvier 1929
Le Pifet,
Hauden.

L'officier de l'état civil:

Eug. Favre



originale de domiciliée à

née à

mil cent fille de et de

Comme témoins: 1.
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

100

100

100

100

100

100

100

100

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

www.gutenberg.org

Nom

Prénoms

Origine

Page

no 1 - 2011/2012

C
D

E
F

G
H

J
K

L
M

N
O

P
Q

R
S

T
U

V
W

X
Y



id

1000

1000

1000

1000

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z



D

E
F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

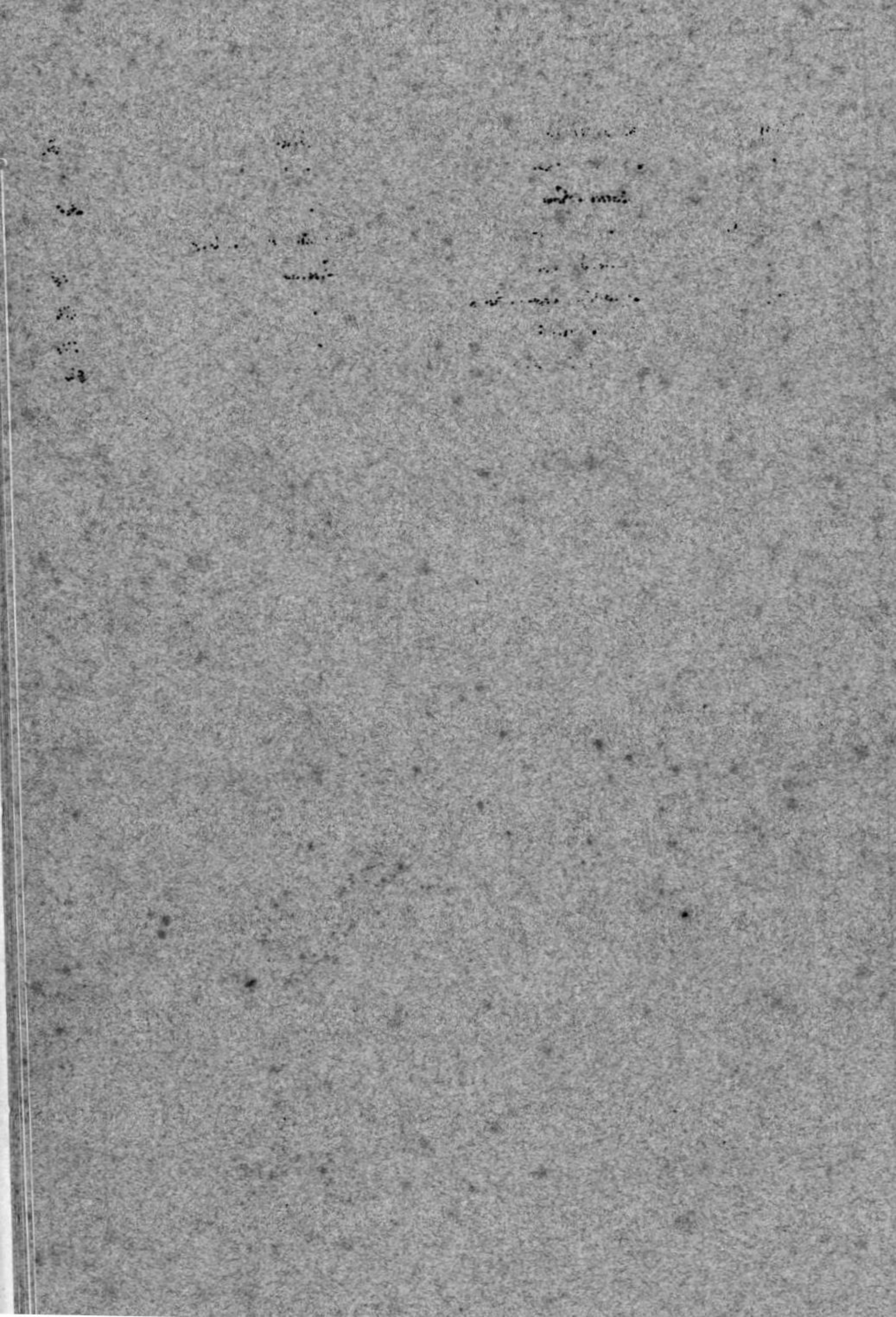
V

W

X

Y

Z



Nom	Prénoms	Origine	Page
Delay	Louis-Alfred	Provence	5.
Delay	Lionine-Rosa	Provence	9
Delay	Morcel-Paul	"	56
Décoppet	Robert-Charles	Genève et Savoie	61
Delay	Oswald-Lion	Provence	66
Delay	Maddeline-Sophie-Sonia	"	66
Delay	Jean-Henri	"	74
Delay	Edmond-André	"	82
Duc	Ami-Jean	Villars-Bramard	85

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y



Nom

Prénoms

Origine

Page

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

100

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

E

100 1. 0000000000

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Nom	Prénoms	Origine	Page
Favre	Fridéric. François. Samuel, dit Fritz	Provence	3
Francl	Engène	Provence	8
Favre	Alice. Elisa	"	12
Fardel	Paul	Milana	19
Fardel	Celine. Emma	Milana	19
Favre	Berthe. Ida	Provence	22
Fardel	Charles. Louis	Milana	28
Fardel	Elisa. Louise. Adèle	"	36
Favre	Augusta. Marie	Provence	37
Favre	Ulrich. Alfred	"	40
Favre	Nlyse. Ami	"	44
Favre	André. Charles	"	49
Favre	Augusta. Vira	"	50
Fankhauser	Emma. Juliette	Trub et Traverso	52
Fardel	Henri Louis	Milana	69
Favre	Esther. Marie. Adèle	Provence	69
Fardel	Gustave	Milana	72
Favre	William. Engène	Provence	73
Fardel	Hélène. Marie	Milana	73
Favre	Biatrice. Bertha	Provence	84
Favre	Louis. Engène	"	86

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X



Nom

Prénoms

Origine

Page



G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

X

Y

Z



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Nom	Prénoms	Origine	Page
Graf na Delay	Helène - Ida	Hautligen	3
Gizon	Marie - Louise	Grandevent	4
Gaille	Gustave	Provence	9
Guillaume	Ulrich - Henri	Verrières (Nanchâtel)	12
Geckeler	Charles - Georges	Genève	15
Gacond	Rosa - Alice	Provence	18
Gutzwiller	Bernhard	Cherwil (Bâle - Campagne)	22
Gacond	Adolphe - Albert	Provence	24
Gaille	Armand	Provence	26
Gacond	Lucien - Albert	"	27
Gaille	Lina - Adèle	"	28
Gacond	Fritz - Louis	"	30
Goumaz	George - Auguste	Sidaillies	31
Gacond	Henri - Fritz	Provence	33
Godolhat	André	"	36
Gacond	Helène - Adèle	"	40
Guillaume	William	Verrières (Nanchâtel)	41
Guillamni	Charles - Louis	"	43
Guillaume	Adèle - Augusta	"	44
Gacond	Robert - Louis	Provence	46
Gacond	Alice	"	47
Guillaume	Ida Fanny	Verrières (Nanchâtel)	48
Gaille	Fritz - Ferdinand	Provence	60
Gaille	Beauche - Elie	"	60
Gaille	Marcel - Henri	"	62
Guillaume	Germaine - Alice	Verrières (Nanchâtel)	67
Gékar	Suzanne - Marie - Sophie	Bottens	72
Guillaume	Benjamin - Maximilien	Verrières	77
Gaille	Elvina - Marie	Provence	78

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Nom	Prénoms	Origine	Page
<i>Houlier</i>	<i>Germaine - Elisabeth</i>	<i>Juvenis</i>	39



Nom

Prénoms

Origine

Page

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

Nom	Prénoms	Origine	Page
1914 Jeanmonod, née Foug (Roulin)	Marie	Provence	1
Jeanmonod, née Gacond	Lucie - Adèle	Provence	7
1916 Jeanmonod	Rosa - Hélène	Provence	15
Jeanmonod	Hilda - Julie	Provence	16
Jeanmonod	Fritz - André	Provence	22
Jeanmonod	Marie - Lucie	Provence	33
Jeanmonod	Lina - Cécile	"	41
Jeanmonod	Eugène - Jules	"	42
Jeanmonod	Cécile - Hély	"	42
Jeanmonod	Eva - Louise	"	46
Jozdan	Georges	Carrouge	51
Jmod	Jules - Henri	Nitraux	52
Jmod	Bertha - Adèle	"	61
Jeanmonod	Étienne	Provence	71
Jaquemot	Édouard	Nemaux	78
Jeanmonod	Charles - Julien - Germain	Provence	79
Jeanmonod	Hubert - Gustave - Henri	"	80

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

J

100 7. 10/10/10/10

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

no. 4 1900/1910

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

15

10/10/10

10/10/10

10/10/10

16

10/10/10

10/10/10

10/10/10

Nom

Prénoms

Origine

Page

L

no. 2. 0000000000

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

1	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
2	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
3	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
4	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
5	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
6	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
7	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
8	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
9	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
10	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
11	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
12	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
13	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
14	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
15	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]
16	[Illegible]	[Illegible]	[Illegible]

Nom	Prénoms	Origine	Page
Martinet	Charles - Henri	Witeboeuf	7
Montandon	Sophie - Rachel	Cravens et Lock	8
Meylan	Samuel - Henri	Mény	10
Martinet	Henri - Clément - Ulysse	Witeboeuf	16
Martiller	Jules - Albert	Provence	20
Martiller	Alice - Fanny	"	30
Métraux	Auguste - Victor	Villars - le - Terron	53
Mingard	Sophie - Jeanne	Chapelle (Vand)	55
Montandon - Daroda	Martine - Eva	Lock, La Brionne, La Champ du Milieu	56
Martiller	André - Ulysse	Provence	57
Morandi	Ettore	Trignano, (Italie)	76
Maire	Louise - Adèle	La Dague, les Bonts de Martel et Brot - Dessons	80
Martin	Marguerite - Olive	S ^t Croix	82

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

Meneschwander

Emma

Langnau (Berne)

10

Nicoud

Gustave. Henri

Neumarchis. Corniaz

37

Nussbaum

Rachel. Elise

Schlosswil

76

Meneschwander

Louis. Alphonse

Langnau

83

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

O
P

Q
R

S
T

U
V

X
Y

Nom

Prénoms

Origine

Page

O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y

1888 - 1890

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten text in a cursive script, likely a ledger or account book. The text is arranged in approximately 15 horizontal rows. Each row contains several columns of entries, with varying lengths and spacing. The ink is dark and the paper shows signs of age and wear. The entries appear to be numerical or alphanumeric, possibly representing financial records or inventory lists. The overall appearance is that of a historical document, possibly from the 17th or 18th century.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Lerzin	Fritz	Provence	14
Lerzin	Fanny	Provence	14
Lorzet	Luise	Fresens	20
Lorzet	Lucie	Fresens	22
Lernigee	Marguerite - Emma	Brizon (Lorraine) et Cozcelles - Comondcath	24
Lerzin	Louis Joseph	Provence	25
Letitpierre	Isabelle - Aline	Couvet et Neuchâtel	27
Lerzin	Eveline - Louise	Provence	34
Lerzin	Auguste - Louis	"	38
Lerzin	Marcel - Alphonse	"	39
Lorzet	Louise	Fresens	49
Lerzin	Gustave	Provence	50
Lathbey	Wilhelm	Fiez	55
Lerzin	Albert - Auguste	Provence	58
Lahond	Ida - Hélène	Bioley - Magnoux	58
Lerzin	Elvina - Emma	Provence	62
Lerzin	Ali - Ernest	"	63
Lerzin	Sylvain - Germain	"	67
Lerregaux	Sara - Esther	Coffrane et Geneveys s/ Coffrane	71
Lerzin	Marthe - Jeanne	Provence	77

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

ms. A. 10000000

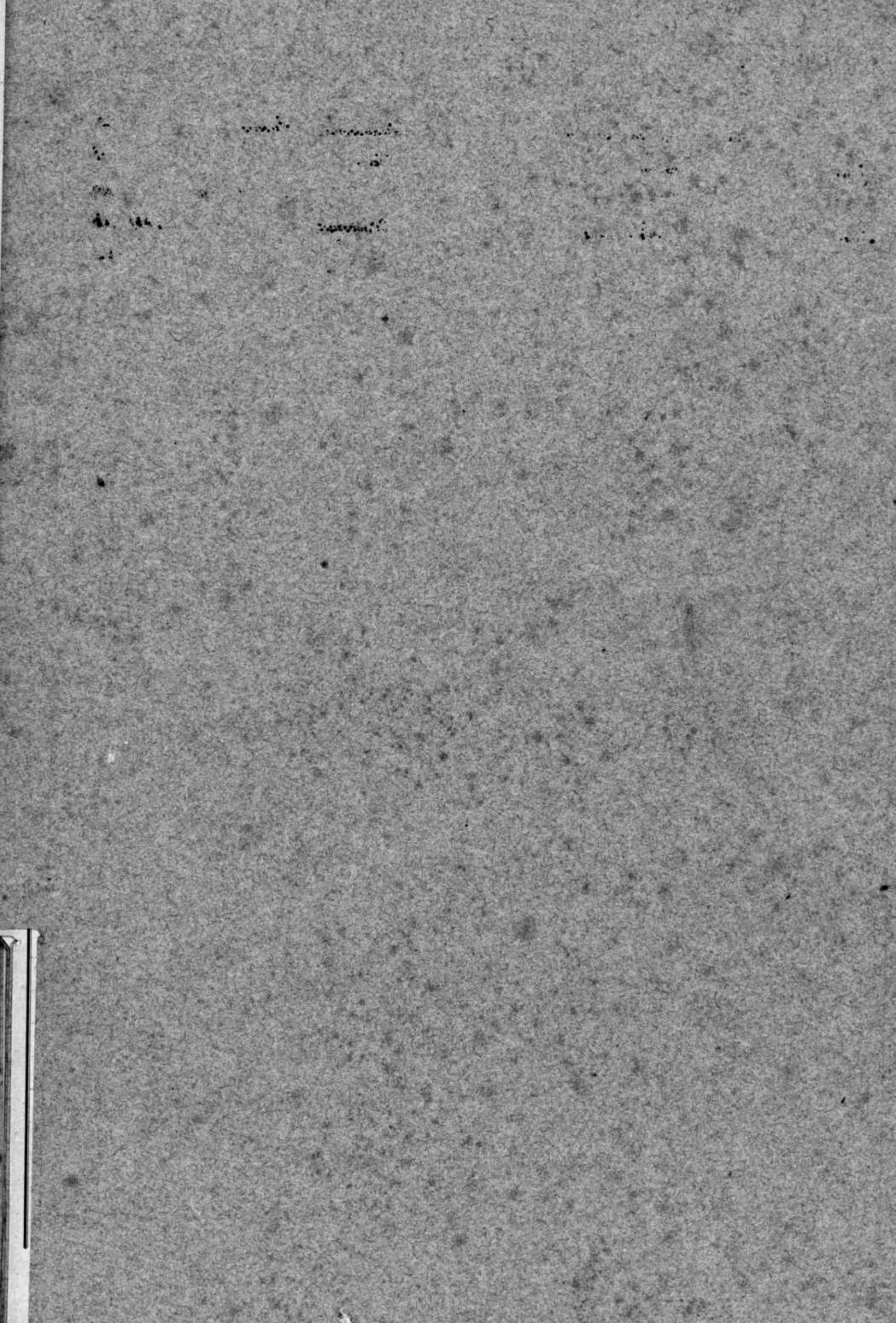
Q
R
S
T
U
V
X
Y

Q
R
S
T
U
V
X
Y

R
S
T
U
V
X
Y

S
T
U
V
X
Y
Z

S
T
U
V
X
Y
Z



Nom

Prénoms

Origine

Page

S

T
U
V
X
Y

T
U
V
X
Y



Nom

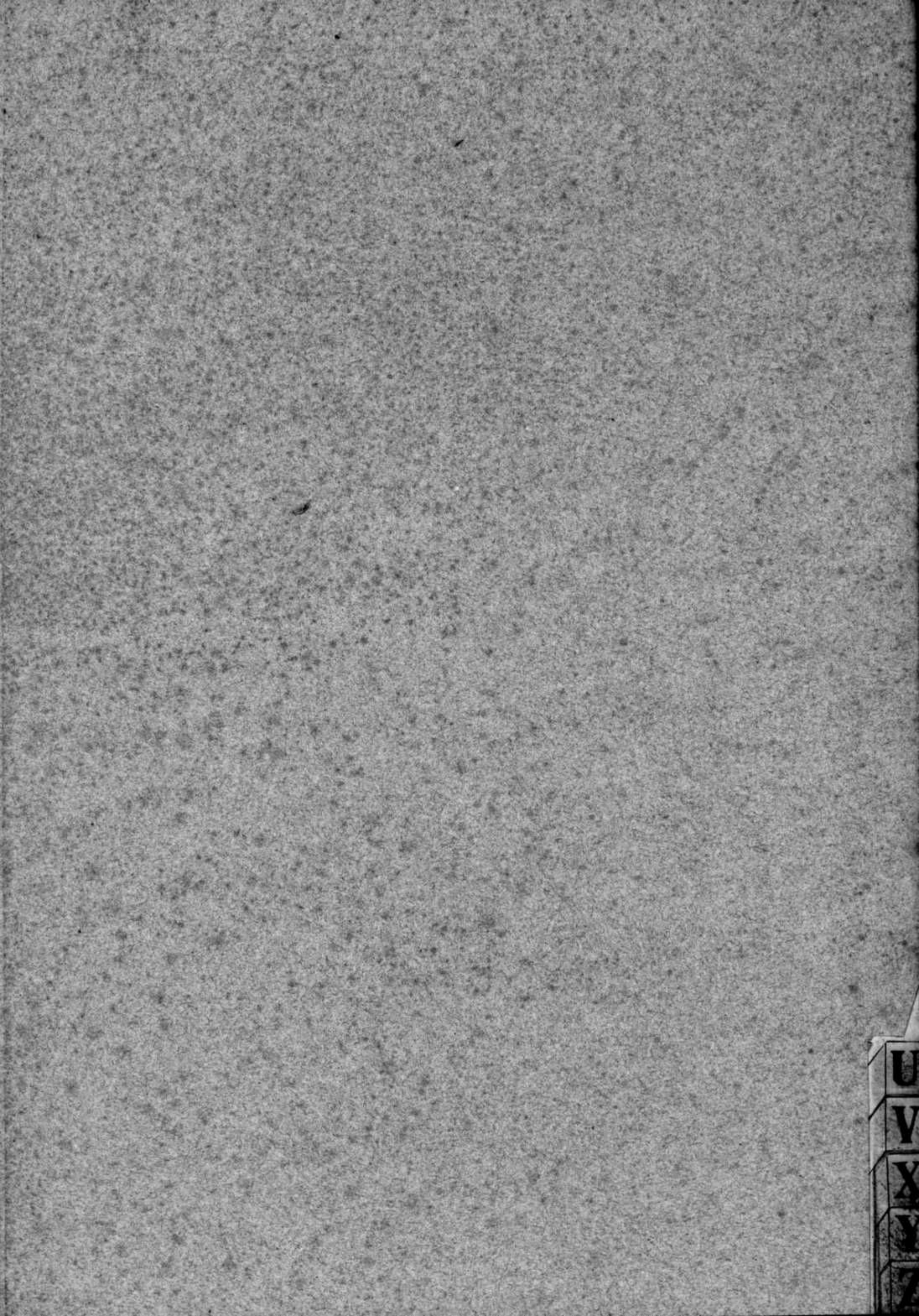
Prénoms

Origine

Page

T

U
V
X
Y
Z



U
V
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

www.les-epistemois.com

U
V
X
Y
Z

